



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ



**La santé au cœur de
la planification territoriale**

PRINTEMPS/ÉTÉ 2025



agenda	3
mot de la présidence	
À la santé d'abord	4
Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite	
nouvelles de l'Ordre	
Affaires publiques	
Modernisation du système professionnel	5
Disparition de Loraine Tellier-Cohen	
Élections 2025-2027	6
Composition du conseil d'administration	
Richesse humaine (RH)	
Départ de Nathalie Corso	7
Urbanistes émérites	
Nouveaux urbanistes	
lecture	
Les canaris dans la mine de l'accessibilité	8
Sophie Blanchet-Vaugeois, conseillère à la formation continue	
Sobriété foncière et attractivité territoriale : pour une approche pragmatique	9
Martin Sirois, urbaniste	
pratique professionnelle	
Décisions récentes du conseil de discipline : leçons à retenir	10
M ^e Marisol Miró	
réalisation	
La place du Village : une occasion de planifier et d'agir différemment	26
Christophe Ripeau et Alex Morrier, urbanistes	
tableau de l'Ordre	31

dossier

**La santé au coeur de
la planification territoriale**

Introduction

Fannie Allard-Richard, Marion Demare,
Joëlle Gendron, Alex Morrier et Paul Racette Dorion,
urbanistes 12

URBANISME ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :
DEUX PERSPECTIVES CONJOINTES, UNE VISION COMMUNE

**À la jonction entre bien-être humain
et saine gestion territoriale** 13

Ariane St-Louis et Katerine Girard, urbaniste

**L'évaluation d'impact sur la santé, pour
un urbanisme plus favorable à la santé** 16

Émile Tremblay et Ariane St-Louis

**La démarche urbanistique : un autre
moyen de planifier en faveur de la santé** 20

Mariane Turcotte-Plamondon

**Plan d'urbanisme et de mobilité durable
de Saint-Jérôme : miser sur les
environnements favorables à la santé** 23

Rachel Désilets-Comeau, urbaniste



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes

INFORMER les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

FORMER sur une base continue les professionnels de l'aménagement du territoire.

COORDINATION

Clotilde Marzio

COMITÉ DU DOSSIER DE LA REVUE URBANITÉ

Alex Morrier, président

Fannie Allard-Richard - Marion Demare -

Joëlle Gendron - Paul Racette Dorion

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure - L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ ET INFORMATION

Ordre des urbanistes du Québec

514 849-1177, poste 222 | info@ouq.qc.ca

AUTEURS - AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits

au comité du dossier de la revue *Urbanité* ou à la permanence.

L'Ordre se réserve le droit de publier ou de refuser un article.

Information : urbanite@ouq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion
de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'autrice.

ISSN 2818-0348



Ordre des
Urbanistes du
Québec

420, rue McGill, bureau 402
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 849-1177 • ouq.qc.ca

agenda

Pour s'inscrire et découvrir toutes les formations, visitez notre site Internet :

ouq.qc.ca/activite/inscrivez-vous-a-nos-formations-dans-votre-espace-membre

MAI 2025

Consultation publique et participation
citoyenne : vers une nouvelle
dynamique des projets urbains

» 29 et 30 mai

JUIN 2025

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(LAU) 101 (préparatoire à l'examen)

» 11, 12 et 13 juin

Planification territoriale à Whitehorse,
Yukon : enjeux d'urbanisme en milieu
nordique et éloigné - GRATUIT
(midi-conférence)

» 18 juin

SEPTEMBRE 2025

Réglementation professionnelle et
déontologique des urbanistes 101
(préparatoire à l'examen)

» 4 et 5 septembre

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(LAU) 101 (préparatoire à l'examen)

» 17, 18 et 19 septembre

Démarches de gouvernance de données
dans le milieu municipal en lien avec
l'application de la loi 25 - GRATUIT
(midi-conférence)

» 24 septembre

OCTOBRE 2025

Loi sur le patrimoine culturel
(préparatoire à l'examen)

» 1^{er} et 2 octobre

Loi sur la protection du territoire
et des activités agricoles (LPTAA)
(préparatoire à l'examen)

» 8 et 9 octobre

Congrès annuel à Drummondville -
Inscriptions à partir du 4 juin

» 29, 30 et 31 octobre

À la santé d'abord

PAR NATHALIE PRUD'HOMME, URBANISTE ÉMÉRITE

Lors du dernier congrès de l'Ordre des urbanistes à Québec, comme plusieurs d'entre vous, j'ai pu en apprendre davantage sur l'approche prospective EIS – pour évaluation d'impact sur la santé. Quelle belle découverte que ce « nouvel outil dans le coffre à outils des urbanistes », pour reprendre les mots d'un intervenant !



Je salue donc le thème du dossier de cette revue, qui permet d'aller plus loin, notamment en donnant de nouveaux exemples. Une lecture assurément complémentaire des conférences de l'automne, toujours disponibles [en ligne](#).

La démarche d'EIS synthétise et structure bien des aspects dont les urbanistes et les aménagistes tiennent compte dans la planification et dans l'analyse des projets. Nous savons en effet que l'aménagement du territoire joue un rôle majeur dans la prévention en santé et que les milieux de vie complets et de qualité devraient être la règle.

Nous connaissons les nombreux grands principes à mettre en œuvre. Mais comment en avoir une vision d'ensemble, savoir quels gestes prioriser pour convaincre les décideurs et décideuses afin de faire atterrir concrètement nos louables intentions ? Comment, en quelque sorte, arrimer la théorie à la pratique sur un terrain spécifique où évoluent des individus uniques appartenant à des communautés possédant chacune leurs particularités ?

À l'heure où la science et l'expertise sont parfois remises en cause, ainsi que les politiques d'équité, diversité et inclusion (EDI), il est rassurant de voir s'enraciner partout au Québec une démarche qui s'appuie sur les données probantes et qui prend en considération tous les déterminants de la santé physique et mentale de la population dans sa diversité, y compris les personnes vulnérables.

La collaboration entre les disciplines et entre les fonctions qui ne se croisaient pas s'avère également prometteuse et, comme on le sait, est un gage de succès. Quand on y pense, il est très logique que les professionnels des services d'urbanisme des municipalités côtoient les professionnels qui œuvrent en santé et travaillent main dans la main avec eux, puisque les objectifs de prévention et de bien-être de la population desservie sont communs, dans le respect du rôle de chacun.

D'ailleurs, depuis quelques années, de plus en plus d'urbanistes travaillent au sein des directions de santé publique, des CIUSSS et des CISSS. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus général : les employeurs sont de plus en plus variés, que ce soit en termes de forme juridique ou de mission. Il est bénéfique que ces professionnels collaborent, selon les sujets, avec

les urbanistes municipaux. Le croisement des points de vue et des types de pratiques additionné à la connaissance des réalités d'un milieu renforce la protection du public.

À l'heure où la science et l'expertise sont parfois remises en cause, ainsi que les politiques d'équité, diversité et inclusion, il est rassurant de voir s'enraciner partout au Québec une démarche qui s'appuie sur les données probantes

En plus du fait que l'EIS permet concrètement de briser des vases clos, je me réjouis aussi que cet outil s'applique à des territoires de différentes natures, les régions comme les grandes villes, et qu'il soit pertinent à diverses échelles, de la planification (PMAD, PPU, plan stratégique de municipalité, etc.) aux projets locaux (du redéveloppement d'un noyau villageois à l'implantation d'un réseau cyclable, pour ne nommer que ceux-là). Les recommandations qui en découlent sont précises et concrètes.

Alors que les décisions en aménagement du territoire et en urbanisme relèvent du politique, nous avons besoin d'outils solides pour éclairer ces prises de décision. L'EIS en est un, qui permet d'améliorer le processus pour, ultimement, bonifier les projets au bénéfice d'une meilleure qualité de vie de toutes et tous. J'invite les urbanistes à s'en saisir puisqu'ils aspirent à jouer de manière constructive et positive un rôle d'influenceur ou d'influenceuse.

Je vous souhaite un printemps et un été en forme ! 🌞

Affaires publiques

L'Ordre a cosigné récemment, avec des partenaires qui partagent ses préoccupations, plusieurs lettres ouvertes dans les médias. L'une – avec l'UMQ, la FQM et Vivre en Ville – demandait notamment un moratoire sur les [fermetures de SAQ](#) qui nuisent aux efforts de revitalisation des noyaux urbains et villageois du Québec. Il a pris position en faveur de la [requalification des églises](#) avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Le projet de loi n° 81 modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* a également fait l'objet d'une missive à l'initiative du Centre québécois du droit de l'environnement.

L'Ordre est aussi intervenu avec l'UPA et Vivre en Ville sur le projet de loi n° 86 sur [le territoire et les activités agricoles](#), en plus de déposer un [avis](#) auprès de la commission parlementaire. Et il continue de plaider pour une réforme de la participation publique en présentant les principes clés pour que celle-ci soit réussie. L'Ordre participe d'ailleurs au groupe de travail du MAMH sur ce chantier et a coorganisé les 10^e Rencontres VRM sur le sujet pour pousser la réflexion plus loin.

De plus, l'Ordre a soutenu la [mobilisation](#) des acteurs locaux pour que le PMAD révisé de la Communauté métropolitaine de Québec soit plus ambitieux. Cela faisait suite au dépôt [d'un mémoire](#) ainsi qu'à sa présentation par la présidente Nathalie Prud'homme lors d'une assemblée publique. Ce genre d'exercice porte ses fruits : l'Office de consultation publique de Montréal a en effet publié son [rapport de consultation](#) sur le Plan d'urbanisme et de mobilité. Le mémoire déposé et présenté par l'Ordre en septembre 2024 y est abondamment cité.

L'organisation est interpellée régulièrement par des journalistes. [Le Devoir](#) et [La Tribune](#) ont, par exemple, interrogé la présidente au sujet du « superpouvoir » des municipalités en matière de construction de logements. C'est toujours l'occasion de rappeler que l'actualisation des règlements et la planification est préférable aux décisions « à la pièce »... 🌟

Modernisation du système professionnel

Le chantier sur la modernisation du système professionnel se poursuit. La ministre Sonia LeBel, responsable de l'application des lois professionnelles, a transmis deux nouveaux mandats au Conseil interprofessionnel du Québec. L'Ordre s'implique activement sur les deux sujets du moment : la réflexion sur le traitement réglementaire et les mutualisations possibles entre ordres.

Après le premier projet de loi n° 67 adopté en novembre, qui touchait essentiellement à la santé, deux autres véhicules législatifs sont attendus dans les prochains mois. À suivre ! 🌟

Drummondville – 29 au 31 octobre

CONGRÈS 2025

Ordre des Urbanistes du Québec

Disparition de Loraine Tellier-Cohen

Une pionnière dans le domaine de l'urbanisme nous a quittés il y a quelques jours, laissant derrière elle un héritage remarquable. Née à Montréal, elle a été la première femme à présider l'Ordre des urbanistes de 1986 à 1988, marquant ainsi une étape importante dans l'histoire de notre profession.

En tant que rédactrice en chef et éditrice de la revue *L'Urbaniste*, ancêtre de la revue *Urbanité*, elle a contribué de manière significative au rayonnement de la profession. Elle a réalisé de grandes entrevues avec des figures emblématiques telles que Jean Drapeau, Jacques Parizeau et Hans Blumenfeld, enrichissant ainsi le discours public sur l'aménagement urbain.

Son parcours professionnel l'a également menée à la Commission de la capitale nationale, où elle a été membre de la commission d'aménagement. Au début des années 1990, elle a été cheffe de mission en Afrique et a par la suite travaillé de nombreuses années au ministère du Conseil exécutif du Québec, où elle s'est consacrée à l'allègement réglementaire.

Loraine était profondément amoureuse de Montréal et du Québec. Grande défenderesse de la langue française, elle était passionnée par le service public et a toujours cherché à améliorer la qualité de vie de ses concitoyens. Son dévouement l'a poussée à continuer de travailler par choix jusqu'à l'âge de 78 ans, soit deux mois jour pour jour avant son décès. Son dévouement s'est aussi traduit par une cause qu'elle a menée jusqu'en Cour



FAMILLE TELLIER-COHEN

suprême et qui a eu un impact significatif en matière de droits des femmes, établissant que la discrimination basée sur la grossesse constitue une discrimination fondée sur le sexe.

Loraine Tellier-Cohen restera dans les mémoires comme une figure inspirante qui a été une véritable pionnière de la profession. ❄️

Texte rédigé par JOËL THIBERT, urbaniste et gendre de Mme Tellier-Cohen

Élections 2025-2027

Les élections 2025-2027 pour les régions du Centre et de Montréal (mandats de deux ans) ont été remportées par les urbanistes suivantes :

Région du Centre : Julie Larose ❄️
Région de Montréal : Michelle Delisle-Boutin ❄️

Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration 2025-2026 est la suivante : Région de l'Est — **Nathalie Prud'homme**, présidente et administratrice ; Région de Montréal — **Michelle Delisle-Boutin**, vice-présidente et administratrice • **Milèna Cahen-Fourot**, administratrice ; Région de l'Ouest — **Julie Desrosiers**, administratrice ; Région du Centre — **Julie Larose**, administratrice • **Joey Savaria**, administrateur ; Nommés par l'Office des professions du Québec — **Mario C. Dusseault**, administrateur • **Yannick Tassoni**, administrateur. ❄️

Richesse humaine (RH)

Mouvements à l'Ordre

Après plusieurs années de stabilité, nous observons un vent de changement à la permanence de l'Ordre !

David Alfaro Clark nous a quittés pour rejoindre une autre belle équipe. C'est Lise Walczak qui le remplace en tant que conseillère aux affaires publiques et gouvernementales.

Frédéric Dufault a laissé son poste d'inspecteur, Martin Sirois, celui de conseiller à la qualité de la pratique, et André Demers, celui de coordonnateur à l'admission ; ils sont tous allés relever de nouveaux défis professionnels. Nous avons accueilli tout récemment Anaïs Ratton en tant que coordonnatrice à l'admission en remplacement d'André. Gisèle Bourdages est arrivée comme inspectrice, et le poste de Martin est à pourvoir.

Merci à tous les quatre pour leur apport à la mission de protection du public. Et bienvenue à Lise, Gisèle et Anaïs, en attendant la dernière nouvelle recrue !

Départ de Nathalie Corso

Arrivée en 2001, Nathalie Corso a occupé divers postes au sein de la permanence, dont celui de secrétaire de l'Ordre. Au fil du temps, elle a côtoyé et connu de nombreux et nombreuses urbanistes et candidats et candidates à la profession. Le conseil d'administration et la direction tiennent à lui témoigner leur gratitude alors qu'elle quitte l'organisation pour des raisons de santé.

Lors de sa dernière réunion, le conseil a d'ailleurs pris la résolution suivante : « L'Ordre des urbanistes reconnaît l'apport essentiel de Nathalie Corso à la réalisation de sa mission de protection du public durant plus de vingt ans. Sa fidélité, sa capacité de travail et sa loyauté ont été remarquées et ont fait une différence lorsque l'organisation a traversé des périodes de turbulence. Le conseil d'administration souhaite la remercier sincèrement. » 🌟

Urbanistes émérites

L'Ordre a décerné le titre d'urbaniste émérite 2024 à Anne-Marie Parent, Pierre St-Cyr et Jean-Pierre St-Amour en reconnaissance de leur travail, de leur apport à la profession et au rayonnement de l'urbanisme. Toutes nos félicitations! 🌟



Nouveaux urbanistes

Le 27 février dernier, l'OUQ a tenu sa cérémonie annuelle de remise de permis au Gesù, à Montréal.

En tout, 75 nouveaux et nouvelles urbanistes sont devenus membres de l'Ordre. Cet événement spécial souligne un moment important de leur vie professionnelle.

Bienvenue à toutes et à tous ! 🌟

Les canaris dans la mine de l'accessibilité

PAR SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS, CONSEILLÈRE À LA FORMATION CONTINUE

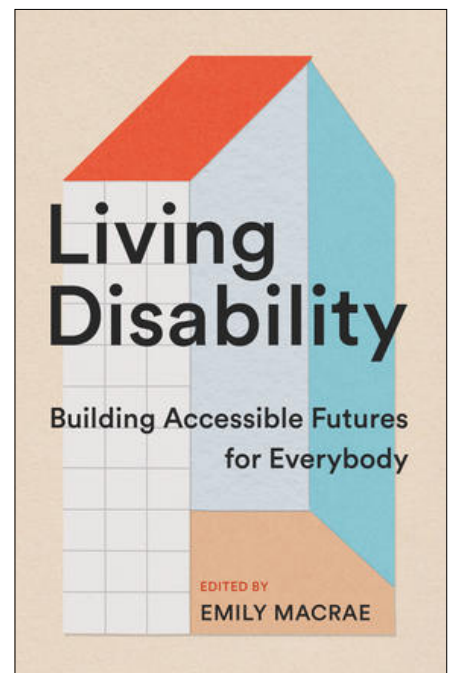
Que ce soit génétique, une situation temporaire ou un aléa de la vie, il n'est jamais garanti que votre niveau d'autonomie, voire vos aptitudes, ne sera pas altéré dans le futur. Alliant sensibilisation, militantisme et tranches de vie, le recueil de textes *Living Disability: Building Accessible Futures for Everybody* propose un éventail de témoignages qui appellent à percevoir la situation de handicap comme un kaléidoscope et à faire des ponts entre des enjeux *a priori* non reliés.

Le thème de l'accessibilité est exploré jusque dans la forme du livre qui offre à la fin de chaque chapitre un résumé en langage clair des propos y étant tenus. Que ce soit pour un lectorat pressé, moins à l'aise en anglais ou éprouvant des difficultés de lecture, personne n'est laissé derrière. Bien que la plupart des propos recueillis réfèrent à des expériences vécues en Ontario et à ses contextes législatif et associatif ayant une longueur d'avance sur les nôtres, il serait regrettable de balayer de la main ces intrants.

Malgré la croissance de la prise en compte intersectionnelle des enjeux, l'un des défis demeure de partir du vécu des populations en place plutôt que de s'appuyer sur les voix dominantes. Il est aussi souligné que l'institutionnalisation des personnes handicapées reste une stratégie prépondérante, pour des raisons de santé et de sécurité. Ces enjeux contribuent à l'exacerbation de l'âgisme, du capacitisme et du sexisme qui hantent nos politiques publiques et nos villes.

Quand on se concentre sur l'aménagement urbain, on apprend que l'espace public peut autant être un lieu d'apaisement, grâce aux éléments naturels, qu'il peut être un repaire de « déclencheurs ». Dans ce contexte, le logis revêt un caractère de refuge. Plusieurs des textes proposés soulignent la déconnexion entre la reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental et les objectifs des politiques publiques qui promettent plus souvent de la « visitabilité » que de l'habitabilité. Dans le système professionnel, les codes d'éthique se prononcent peu sur l'inclusion et l'accès. D'ailleurs, l'un des textes formule un appel direct aux urbanistes : respectez, reconnaissez et amplifiez les voix des personnes handicapées. 🌻

> Macrae, E., dir. (2024). *Living Disability: Building Accessible Futures for Everybody*. Coach House Books.



La législation québécoise étant moins exigeante que celle de l'Ontario, certaines villes et certains arrondissements ont pris les devants, notamment Longueuil qui chemine vers une politique en accessibilité universelle depuis l'automne 2023, Laval qui a adopté la sienne en septembre 2021 et Verdun qui a adopté en juin 2023 son second plan d'action en accessibilité universelle. Plus récemment, le rapport de la consultation sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été publié et propose un cahier complémentaire mettant de l'avant les enjeux vécus par les populations à besoins spécifiques de la métropole.

Sobriété foncière et attractivité territoriale : pour une approche pragmatique

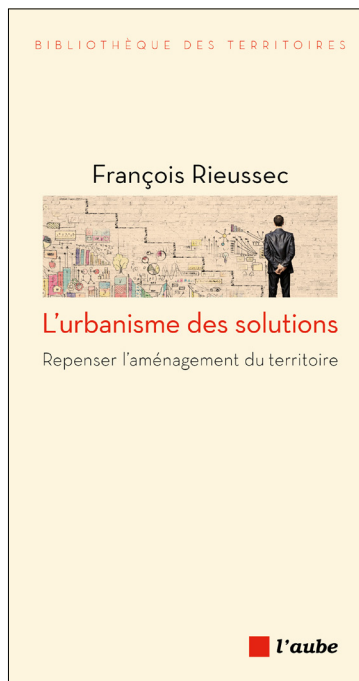
PAR MARTIN SIROIS, URBANISTE

Comment concevoir des territoires attractifs pour toutes les couches de population quand la question du développement immobilier périurbain suscite des crispations idéologiques de la part des pouvoirs publics et des intellectuels ? Cette question imprègne l'opuscule de François Rieussec intitulé *L'urbanisme des solutions : repenser l'aménagement du territoire*.

Aménagiste urbain et président de l'Union nationale des aménageurs en France, l'auteur apporte au fil des pages la contradiction au débat sur la loi française *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN) adoptée en 2021¹. Malgré un contexte juridico-administratif propre à la France, le livre souligne des enjeux omniprésents en Occident et esquisse des pistes de solutions pour concilier sobriété foncière et milieux de vie périurbains.

Dans ce court livre constitué de six chapitres, Rieussec conteste la politique ZAN, qui vise principalement les territoires excentrés, et dont l'injonction de densification et de réhabilitation risque à terme de fabriquer un habitat désincarné et non désirable. Pour ce faire, il convoque la question du mode de vie périurbain longtemps disqualifiée du débat public. Bien qu'il soit légitime d'éliminer « la construction en diffus » ayant eu cours pendant plusieurs décennies, l'auteur affirme que « la maison individuelle n'est pas un non-sens écologique et que l'injonction idéologique à "habiter mieux" sous-tend une certaine condescendance ».

Si, selon l'auteur, l'obsession du programme écologique idéal n'est jamais loin, l'aménageur a le devoir de rester concentré sur le réel et sur la notion d'usage : « Visons la reconnaissance des habitants plutôt que celle des revues spécialisées [...]. Nos villes et nos espaces urbains ont tendance à être de plus en plus déconnectés des besoins des habitants [...]. Comment permettre à chacun d'habiter un logement qui correspond à son projet de vie



et à ses aspirations profondes sans pour autant l'isoler, loin des transports, de l'emploi, des lieux de culture et des commerces ? » De fait, les enquêtes d'opinion confirment le choix assumé des habitants du périurbain qui n'envisagent pas de s'installer dans des petits appartements de la ville-centre. Par conséquent, la pratique de la ville dense comme solution à la lutte contre l'artificialisation des sols risque de former les habitants à une autre façon d'habiter contre leur gré. « L'injonction à la densité, qui pousse à des logements sans extérieurs, plus petits et plus chers, ne peut qu'aboutir à de violentes frustrations », d'ajouter Rieussec.

La solution proposée par l'auteur pour trouver un compromis avec les objectifs du « zéro artificialisation » tient dans la manière d'intégrer de la biodiversité et des dispositifs écologiques dans les projets immobiliers : passer à une renaturation/régénération des espaces vacants à aménager. La renaturation

par le projet permettrait à la fois de marquer une rupture avec une consommation destructrice et une continuité avec l'amélioration des conditions de vie pavillonnaire.

Enfin, on peut regretter que Rieussec soit peu disert sur la question du redéveloppement urbain et sur les limites de cette pratique. Quoi qu'il en soit, le lecteur trouvera dans cette publication des exemples pour alimenter ses réflexions sur un urbanisme périurbain de la sobriété comme solution à la reconstruction de la ville sur la ville. 🍷

> Rieussec, F. (2024). *L'urbanisme des solutions : repenser l'aménagement du territoire*. Éditions de l'Aube.

¹ L'objectif de cette loi est de diviser par deux le nombre de constructions sur des terrains vierges d'ici 2030 et d'éviter de la pratique d'aménagement toute artificialisation foncière d'ici 2050.

Décisions récentes du conseil de discipline : leçons à retenir

PAR M^e MARISOL MIRÓ

Le conseil de discipline de l'Ordre des urbanistes du Québec a rendu des décisions dans trois dossiers ces derniers mois, ce qui est plutôt inusité. Quelles conclusions tirer de ces décisions en matière de procédure et de droit disciplinaires ?

Avant d'analyser ces récentes décisions, rappelons que le conseil de [discipline](#) fait partie des mécanismes de protection du public mis en place par le [Code des professions du Québec](#). Il est formé d'une présidence - un.e avocat.e ou un.e notaire désigné.e par le gouvernement - et d'urbanistes désigné.e.s par le conseil d'administration, dont deux siègent lors de chaque audience disciplinaire. Il est saisi de toute plainte formulée contre un.e professionnel.le pour une infraction aux dispositions et aux règlements adoptés en vertu du Code des professions, dont le [Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, chapitre C-26, r. 302](#) (le « Code de déontologie »). Ces plaintes peuvent provenir du syndic de l'Ordre, qui agit en toute indépendance, ou d'un.e plaignant.e privé.e.

Le conseil de discipline constitue une instance de justice administrative soumise aux règles de justice naturelle et au devoir d'agir équitablement. Il se prononce sur la culpabilité des membres et émet des sanctions allant de la suspension du droit de pratique pour un temps limité jusqu'à la radiation du tableau des membres. Un.e urbaniste concerné.e par un jugement peut faire appel de la décision finale du conseil de discipline devant le [Tribunal des professions](#).

L'obligation de diligence et de disponibilité et les absences prolongées au travail¹

Les faits : Le plaignant privé demandait le retrait de sa plainte contre l'urbaniste. Cette plainte reprochait au professionnel d'avoir contrevenu à plusieurs dispositions du Code de déontologie dans la préparation et la présentation, pour approbation au conseil d'agglomération de Québec, d'une fiche de modification réglementaire concernant le zonage d'un lot. Selon le plaignant, les modifications proposées étaient incompatibles avec l'environnement bâti et entraînaient une densification non harmonieuse du secteur concerné.

Peu de temps avant l'audition, le plaignant apprenait que l'urbaniste était absent de son travail lorsque la recommandation finale avait été formulée et qu'il n'était pas le responsable de la *Fiche de modification réglementaire*, bien qu'il y ait été identifié comme *responsable du projet* aux côtés d'un non-urbaniste.

De plus, sa recommandation initiale différait de celle soumise au conseil d'agglomération.

La procédure disciplinaire : Lorsque l'on dépose une plainte contre un professionnel, le sort de celle-ci n'appartient plus au plaignant, syndic ou particulier. Seul le conseil de discipline peut décider si elle peut être retirée ou non. Dans ce cas, le conseil de discipline a accepté le retrait de la plainte, sans condamnation aux déboursés.

Le droit disciplinaire : Lorsque les circonstances le permettent, certaines absences du travail doivent être planifiées avec la collaboration de l'employeur pour éviter ce genre de situation, et ce, en raison de l'obligation de diligence et de disponibilité de l'urbaniste. Dans l'exécution de ce devoir déontologique, l'urbaniste devrait en effet être soutenu par sa hiérarchie. Par exemple, en cas de congé prolongé, l'employeur pourrait confier l'entière responsabilité d'un dossier, y compris l'identification de tout document, à un autre professionnel (article 24 du Code de déontologie).

L'obligation d'identification et l'obligation d'intégrité²

Les faits : Le syndic de l'Ordre ayant décidé de ne pas déposer une plainte disciplinaire après avoir complété son enquête, le demandeur d'enquête s'est porté plaignant privé, ce qu'autorise le Code des professions. Il reprochait à l'urbaniste plusieurs infractions au Code de déontologie et autres obligations professionnelles allant du défaut de s'identifier aux documents qu'il avait produits à des violations de son devoir d'intégrité (données fausses, incomplètes, sans fondement et manque de rigueur professionnelle).

L'urbaniste avait été mandaté par la Ville de Bécancour pour l'assister dans la révision de ses périmètres d'urbanisation, incluant l'étape d'exclusion d'une zone agricole auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec. Le plaignant privé était actionnaire d'une société propriétaire de certains lots situés dans la zone concernée.

La procédure disciplinaire : le propriétaire foncier d'un lot affecté par le mandat exécuté par un urbaniste au nom d'une

¹ Pépin c. Lepage, 2025 OCCDURB 1

² Milette c. Perron, 2024 OCCDURB 2

municipalité a un intérêt suffisant pour déposer une plainte disciplinaire contre ce professionnel.

Le droit disciplinaire :

1) Identification : Même lorsqu'un urbaniste remplit un mandat privé en collaboration avec le service d'urbanisme d'une municipalité, il a l'*obligation de résultat* de s'identifier aux documents ainsi préparés et de le faire en tant qu'urbaniste. L'obligation d'identification découle de la règle voulant que l'urbaniste ne puisse se soustraire à sa responsabilité civile (articles 22 et 23 du Code de déontologie).

2) Intégrité : Un oubli fait par inadvertance et corrigé par la suite est une faute technique sans gravité et non une faute déontologique. De plus, on ne peut tenir l'urbaniste responsable de la description d'un état de fait ou d'une situation dans un compte rendu rédigé par un organisme décisionnel.

La condamnation criminelle et la vie professionnelle³

Les faits : Le professionnel, employé d'Hydro-Québec, membre de l'Ordre des architectes et de l'Ordre des urbanistes, a plaidé coupable et a été condamné pour fraude envers le gouvernement en acceptant une *enveloppe* d'un créancier de la société d'État. En effet, un tel acte laissait présager un échange d'aide ou un exercice d'influence, d'où la condamnation criminelle. Le syndic de l'Ordre a donc déposé à son tour une plainte disciplinaire contre le professionnel en vertu de l'article 149.1 du Code des professions.

La procédure :

1) Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire condamnant l'urbaniste au criminel fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Normalement, le syndic doit convaincre le conseil que la décision a un lien avec l'exercice de la profession mais, dans cette décision, le professionnel a admis ce lien.

2) Bien qu'il y ait eu condamnation au criminel, le conseil de discipline a discrétion pour décider s'il juge à propos ou non de prononcer une ou plusieurs sanctions contre le professionnel ainsi condamné.

Le droit disciplinaire : L'urbaniste a été condamné par le conseil de discipline parce qu'il était membre de l'Ordre au moment de la commission des actes criminels pour lesquels il a été condamné, et ce, même s'il n'avait jamais exercé la profession. Une radiation d'une période de 12 mois a été ordonnée sur la base de la recommandation conjointe des parties, recommandation faisant l'objet d'une analyse intéressante dans la décision. N'étant plus inscrit au Tableau de l'Ordre, la radiation imposée prendrait effet au moment de la réinscription du professionnel, le cas échéant. 🌟

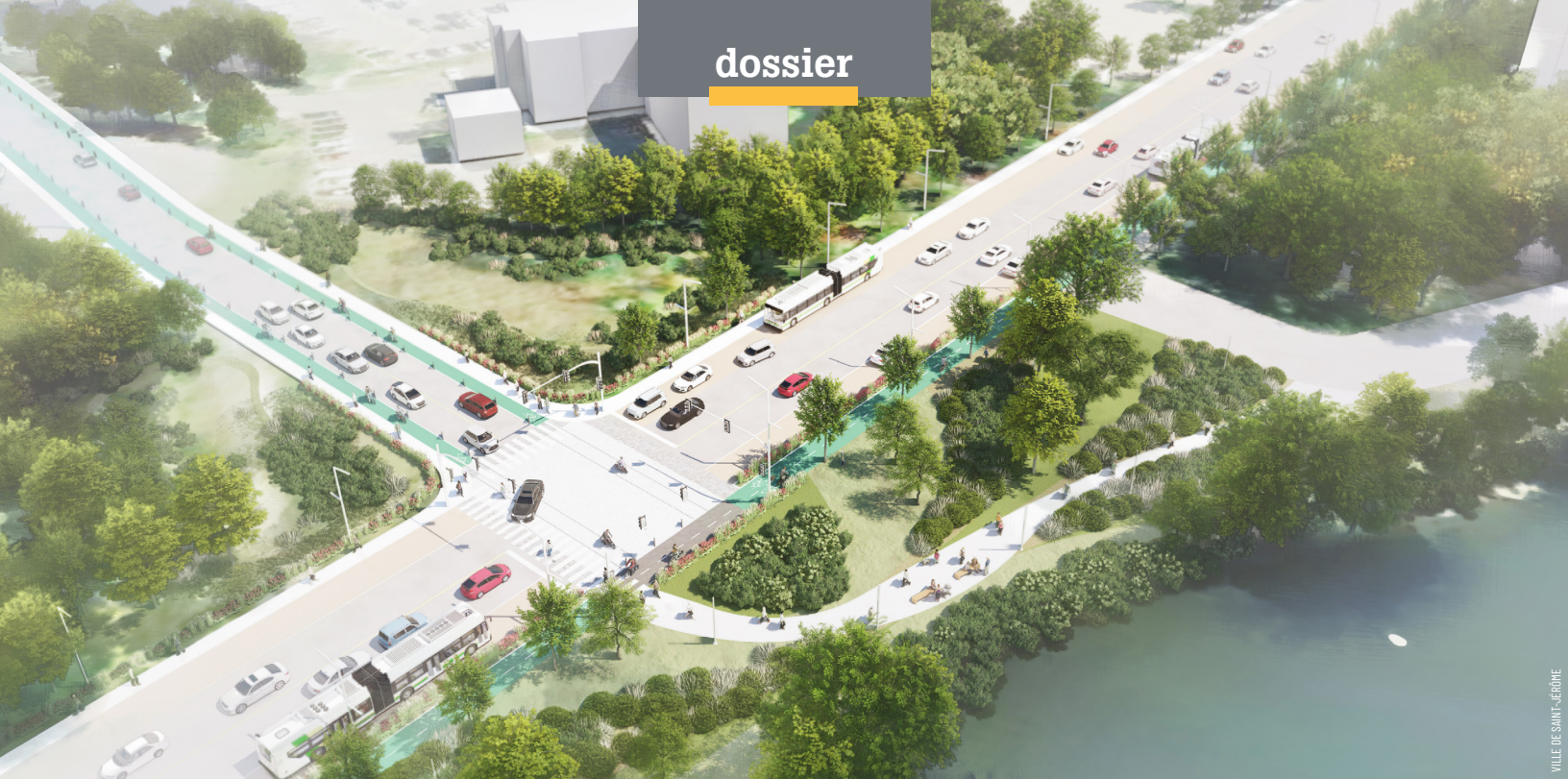
MARISOL MIRÓ est avocate chez Mise en ordre.

³ Urbanistes c. Huot, 2024 OCCDURB 1

Rappelons que les rôles d'audience à venir du conseil de discipline et les jugements de la dernière année sont accessibles sur le site de l'Ordre dans la page **Protection du public**. L'ensemble des jugements peut être retrouvé sur canlii.org ou soquij.qc.ca/a/fr.



The image shows a LinkedIn profile for the Ordre des urbanistes du Québec. On the left, there is a dark vertical banner with the LinkedIn logo and the text "L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC EST SUR LINKEDIN!". The main profile area has a purple header with the slogan "Penser le territoire Façonner l'avenir" and the organization's name "Ordre des urbanistes du Québec" with 3 601 followers and 90 employees. Below the header are buttons for "Suivre", "Consulter le site web", and "Plus". The navigation menu includes "Accueil", "À propos", "Posts", "Emplois", and "Personnes". The "Infos" section states that the organization was created in 1963 and is one of 46 professional orders in Quebec, regulated by the Office des professions du Québec. On the right, a yellow banner contains the text "Suivez les nouvelles de l'Ordre et de votre profession sur LinkedIn" and the URL "linkedin.com/company/ordre-des-urbanistes-du-quebec".



La santé au cœur de la planification territoriale

PAR FANNIE ALLARD-RICHARD | MARION DEMARE | JOËLLE GENDRON
ALEX MORRIER | PAUL RACETTE DORION, URBANISTES

L'époque où la gestion du territoire se résumait aux services de base à la population est bien révolue. Aujourd'hui, les avancées scientifiques et la reconnaissance du travail des urbanistes et de leur expertise permettent de mieux comprendre le rôle crucial des villes dans la création des milieux de vie ayant un impact positif sur la santé des individus. On voit ainsi surgir de nouveaux partenariats entre les municipalités et les directions de santé publique, par l'entremise des évaluations de l'impact sur la santé (EIS), qui favorisent l'émergence de collaborations nouvelles pouvant générer des actions concrètes lors de la mise en place d'outils de planification territoriale.

La contribution des villes à la santé publique dépasse ce que l'on pourrait imaginer, en influençant directement la qualité de vie de leurs citoyens, par exemple en favorisant la réduction des îlots de chaleur, en améliorant la qualité et le nombre d'espaces verts accessibles à la population ou encore, en bonifiant les réseaux de mobilité active. Ce changement de paradigme marque le début de la transformation des milieux de vie, fondée sur les principes des saines habitudes de vie, qui est de plus en plus mise de l'avant par les municipalités du Québec.

À travers ce dossier, vous serez à même de constater le tronc commun qui réunit l'urbanisme et la santé publique et le potentiel de la démarche d'une EIS pour développer des milieux favorables à la santé, notamment par la contribution d'experts provenant de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Vous comprendrez quelle forme prennent les EIS et comment cette étude peut se déployer, notamment par un exemple de la Ville de Richelieu et de sa démarche urbanistique liée à la mobilité des populations.

Enfin, vous y découvrirez également que l'approche préventive démontre qu'il est possible d'orienter la prise de décision en amont afin d'élaborer des outils de planification qui auront un impact significatif sur la santé de la population. À cet effet, nous vous présentons l'exemple de la Ville de Saint-Jérôme.

Bonne lecture ! 🌻

URBANISME ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : DEUX PERSPECTIVES CONJOINTES, UNE VISION COMMUNE À la jonction entre bien-être humain et saine gestion territoriale

PAR ARIANE ST-LOUIS ET KATERINE GIRARD, URBANISTE

En réponse aux grands enjeux mondiaux contemporains tels que les changements climatiques, la crise écologique et les pandémies, on assiste aujourd'hui à une volonté de réanimer et de consolider les synergies entre urbanisme et santé publique, autrefois à la base des grandes interventions étatiques de l'urbanisme du 19^e siècle. Deux disciplines, ou plutôt deux perspectives, qui poursuivent un but commun : assurer la qualité de vie des communautés par une saine gestion de l'environnement physique et bâti.

Mieux aménager pour mieux vivre : quand urbanisme et santé se rencontrent

Au fil des ans, l'urbanisme et la santé ont tissé une proximité, parfois quelque peu diluée au gré des aléas et des conjonctures, mais aujourd'hui renforcée et promue sur la scène politique. Déjà, en 1854, dans le quartier de Soho à Londres, alors que les cas de choléra se multiplient, un médecin cartographie le lieu de résidence des malades et réussit à démontrer le lien entre la consommation d'une source d'eau contaminée et la propagation de la maladie. Pour freiner l'épidémie, il localise la pompe à eau viciée et demande aux autorités publiques qu'on cesse de l'utiliser¹. Cette histoire, qui s'inscrit dans les débuts de la santé publique occidentale, constitue un bel exemple de l'influence de l'environnement sur la santé.

L'aménagement du territoire agit sur une pluralité de facteurs environnementaux. Il est donc considéré comme un déterminant structurel de la santé puisqu'il façonne les milieux de vie qui influenceront à leur tour une variété de déterminants de la santé, tels que les

modes de déplacement, le logement, l'accès aux services essentiels, la qualité de l'air (voir figure 1).

Pourquoi agir sur les déterminants de la santé ?

La protection contre les maladies infectieuses demeure au cœur de

l'action de la santé publique. Néanmoins, au Québec, la plus grande cause de mortalité est aujourd'hui attribuable aux maladies chroniques², en grande partie évitables par l'adoption de modes de vie sains. L'action sur les déterminants sociaux et environnementaux (les habitudes de vie, la qualité de l'aménagement, la participation



FIGURE 1. Déterminants de la santé influencés par l'aménagement du territoire

TREHILAY, É., BRAIS, M., & FREDLON, C. (2023). TRADUIT ET ADAPTÉ DE BARTON & GRANT (2016)

1 Fabiani, J.-N. (2024, mai). Quand un médecin anglais découvre le mode de transmission du choléra, en 1854. *Historia*. historia.fr/sciences-decouvertes/sciences-techniques/quand-un-medecin-anglais-decouvre-le-mode-de-transmission-du-cholera-en-1854-2094362

2 Par exemple, les cancers, les maladies cardiorespiratoires, le diabète, etc.

Qu'est-ce que la santé environnementale ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité³ ». De son côté, la santé environnementale s'intéresse à tous les aspects de la santé et de la qualité de vie résultant d'une interaction avec plusieurs facteurs environnementaux naturels ou anthropiques.

Ces facteurs peuvent être d'origine :

- physique, chimique ou biologique (qualité de l'air ou de l'eau, etc.)
- urbanistique (qualité du cadre bâti, accès aux services, etc.)
- sociale et économique (inégalités, conditions de travail, etc.)
- transversale (changements climatiques, accès à un logement abordable et de qualité, etc.)

sociale, le revenu, etc.) est primordiale puisqu'ils détermineraient jusqu'à 60 % de l'état de santé de la population [figure 2]⁴.

Les maladies chroniques, la plus grande cause de mortalité au Québec, peuvent être évitées grâce à l'aménagement de milieux de vie sains.

D'ailleurs, sur les 30 ans d'espérance de vie gagnée en Occident au 20^e siècle, 8 années seraient attribuables au système de santé, alors que l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement et des habitudes de vie auraient permis d'en ajouter 22⁵.

Cette large part des facteurs environnementaux et sociaux rappelle l'importance d'intervenir sur les politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, pour améliorer durablement la santé des communautés.

Mais au-delà des bénéfices pour la santé, une municipalité tirera de multiples avantages à créer des environnements favorables à la santé. Par exemple, un milieu de vie inclusif, riche en parcs et espaces verts, bien desservi en services et en commerces de proximité de même

que par des infrastructures de mobilité variées, attirera de nouveaux habitants, limitera l'exode des familles, des travailleurs et des personnes âgées, et favorisera ainsi une vie communautaire plus effervescente. Plusieurs actions municipales pour rendre l'environnement bâti plus sain ont aussi des répercussions positives pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, ce qui témoigne d'un engagement environnemental en faveur de la santé et de la qualité de vie.

Les maladies chroniques, la plus grande cause de mortalité au Québec, peuvent être évitées grâce à l'aménagement de milieux de vie sains.

Des milieux de vie favorables à la santé, pourquoi et comment faire ?

Les individus ont peu de contrôle sur les facteurs sociaux et environnementaux qui soutiennent l'adoption de comportements sains et sécuritaires. La santé de la population est par conséquent une responsabilité collective, partagée par une diversité d'acteurs. Même si les acteurs de santé publique disposent de données et de connaissances pour agir sur les déterminants de la santé, ils bénéficient toutefois de peu de moyens directs pour agir sur l'aménagement du territoire. Les acteurs du milieu municipal peuvent donc jouer un rôle majeur à cet égard pour améliorer la qualité de vie en créant des milieux sains qui favorisent le bien-être, ainsi que la santé physique et mentale

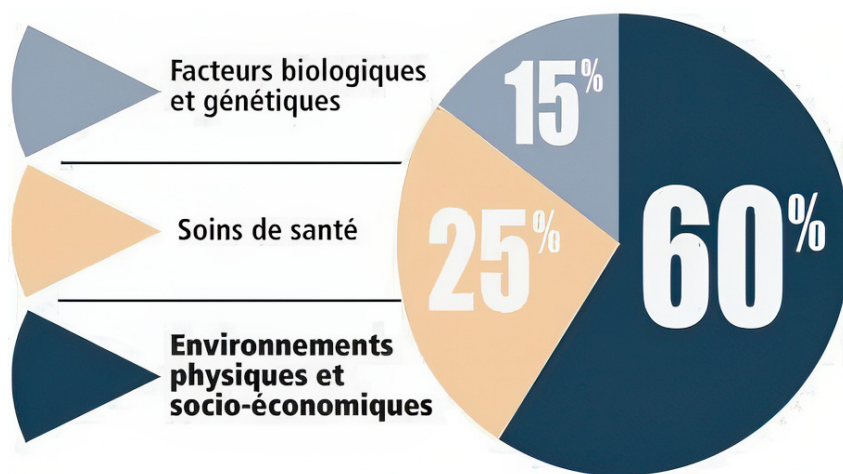


FIGURE 2. Part des divers facteurs sur l'état de santé

TREMBLAY, É., BRAS, M., & FRELION, C. (2023). ADAPTÉ DE POIRIER, A., & MARANDA, M.-A. (2005).

3 WHO. (1946). Constitution of the World Health Organization. who.int/about/governance/constitution
 4 Government of Canada, P. S. and P. C. (2002, juillet). La santé des Canadiens, le rôle du gouvernement fédéral. Volume Six : Recommandations en vue d'une réforme / L'honorable Michael J.L. Kirby, président ; l'honorable Marjory LeBreton, vice-présidente. YC17-0/372-8F-PDF - Government of Canada Publications - Canada.ca. publications.gc.ca/site/eng/9.601677/publication.html
 5 Poirier, A., & Maranda, M.-A. (2005). Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec : produire la santé. Publication du ministère de la Santé et des Services sociaux. publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001326/

de leurs citoyens. Les concepteurs et décideurs disposent, en effet, de plusieurs leviers pour intégrer la santé à l'aménagement du territoire, que ce soit à travers les politiques locales (politique de l'arbre, politique ville amie des aînés, etc.), des documents de planification urbaine (plan d'urbanisme, plan de mobilité durable, etc.) ou encore par des outils réglementaires (zonage, encadrement de la densité, etc.). Une démarche collaborative entre concepteurs, décideurs municipaux et experts de santé publique s'avère ainsi essentielle pour mener à la création d'environnements plus favorables à la santé.

À l'image du réseau de santé publique, cette collaboration peut s'inscrire à différents niveaux. Tout d'abord, les directions régionales de santé publique (DRSP) sont appelées à soutenir directement les municipalités dans la conception d'aménagements davantage favorables à la santé et la qualité de vie. Ensuite, des organisations nationales, tel l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), développent et rendent disponibles des données et des connaissances soutenant les actions locales.

Les données et les connaissances liées à l'état de santé de la population, aux déterminants de la santé ou aux pratiques prometteuses pour favoriser la santé peuvent emprunter diverses voies pour soutenir les décideurs municipaux. Par exemple, le [Géoportail de santé publique du Québec](#) fournit des indicateurs cartographiés sur une multitude de thématiques de santé liées à l'aménagement des villes. Les fiches de la [collection OPUS](#) qui abordent un thème lié à l'environnement bâti ou à l'aménagement du territoire dans une perspective de santé publique en sont un autre exemple.

Enfin, de nombreuses expertises de santé publique peuvent être mobilisées afin d'effectuer une surveillance et une gestion des risques, notamment ceux liés aux changements climatiques, ou pour accompagner les partenaires dans l'action, comme une [évaluation d'impact sur la santé \(EIS\)](#). L'EIS, présentée plus

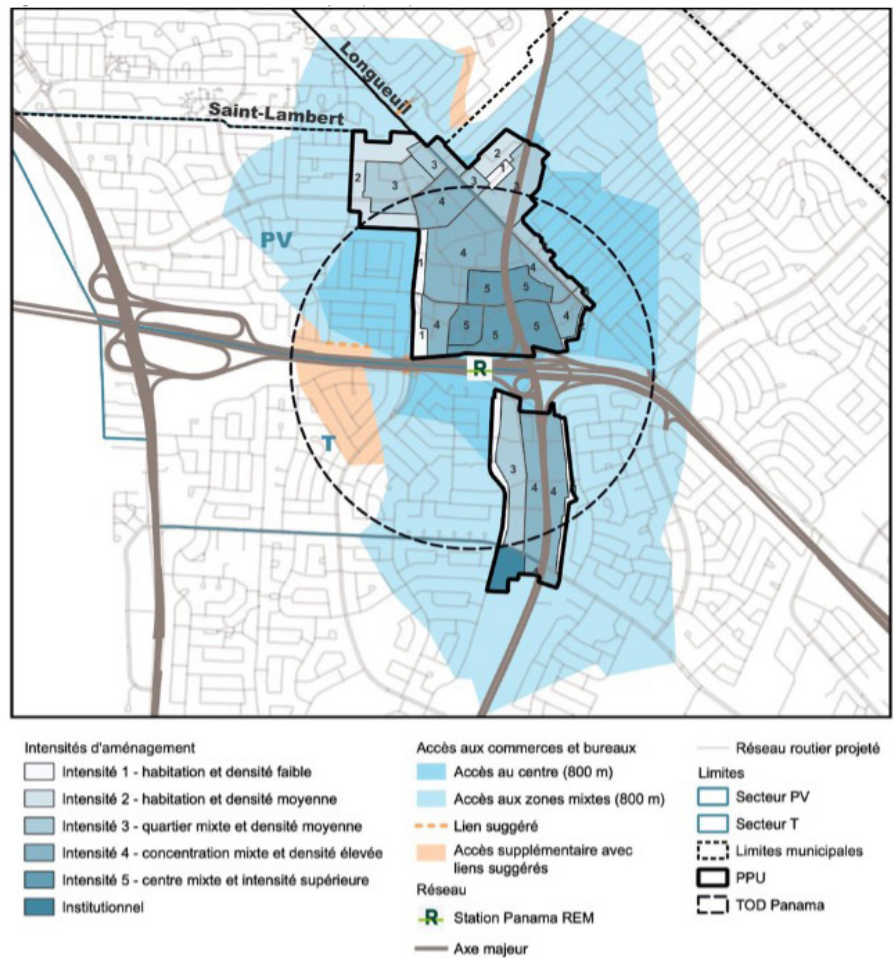


FIGURE 3. Carte du périmètre potentiel de déplacements actifs réalisée dans le cadre de l'EIS sur le PPU du secteur Centre-ville de la ville de Brassard.

en détail dans l'article suivant, pourrait, par exemple, être mise à profit pour anticiper les impacts d'un PPU sur la santé et formuler des recommandations afin d'améliorer ses retombées. À titre d'illustration, la figure 3 produite dans le cadre d'une EIS permet de caractériser l'étendue de la zone à distance de marche d'un centre-ville afin de prioriser des options d'aménagement.

En conjuguant expertise en aménagement et expertise en santé publique, il est possible de créer des aménagements qui favorisent le bien-être et réduisent les inégalités de santé. Face aux défis climatiques et environnementaux, cette coopération permet également de renforcer la résilience urbaine et d'assurer un développement plus

durable et inclusif. Grâce à un appui scientifique, stratégique et parfois même technique offert par les professionnels de santé publique, les organisations municipales seraient mieux outillées pour prendre des décisions éclairées plaçant la santé au cœur de l'aménagement du territoire. 🌱

KATERINE GIRARD est urbaniste et conseillère scientifique en aménagement du territoire à l'INSPQ. Elle est titulaire d'un baccalauréat en géographie physique et environnement ainsi que d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval.

ARIANE ST-LOUIS est conseillère scientifique à l'INSPQ. Ses principales expertises incluent les liens entre l'environnement bâti et la santé ainsi que les évaluations d'impact sur la santé.

L'évaluation d'impact sur la santé, pour un urbanisme plus favorable à la santé

PAR ÉMILE TREMBLAY ET ARIANE ST-LOUIS

Au-delà des soins, la santé est le produit de plusieurs facteurs, et les environnements urbains y contribuent significativement. À ce titre, le rôle joué par les professionnels en urbanisme est déterminant pour créer des milieux de vie favorables à la santé ; leur participation à une évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une manière concrète d'apporter, en ce sens, des bonifications aux projets d'aménagement du territoire qu'ils élaborent. De plus en plus pratiquée au Québec, l'EIS repose sur une approche collaborative et peut être utilisée comme un levier stratégique menant à des milieux de vie plus sains et durables.

Origine et fondement de l'EIS

L'évaluation d'impact sur la santé, qui nous vient de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fait référence à une démarche scientifique qui favorise la prise en compte de la santé dans les processus décisionnels. Inspirée de l'évaluation d'impact sur l'environnement, l'EIS permet de mieux anticiper les effets possibles, tant positifs que négatifs, d'un projet ou d'une politique¹ en cours d'élaboration sur les déterminants de la santé. La démarche s'accompagne de recommandations concrètes informant les professionnels et décideurs des actions à prendre pour maximiser les effets positifs sur la santé et la qualité de vie du projet à l'étude, minimiser les impacts négatifs anticipés et réduire les inégalités sociales de santé².

L'EIS au Québec

Au Québec, l'EIS s'est graduellement implantée au cours des deux dernières décennies. D'abord introduit dans la *Loi sur la santé publique*, le premier dispositif mis en place est toutefois confiné aux projets de lois et règlements gouvernementaux, sans incidence sur les autres paliers de gouvernance.

Or, l'expérience internationale démontre que l'EIS est principalement mise en œuvre au niveau municipal sur des projets

Depuis 2015, l'EIS est promue par la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et connaît un véritable essor. Aujourd'hui, plus de 50 EIS ont été produites sur une variété de projets municipaux, tel que des plans particuliers d'urbanisme (PPU), de mobilité durable ou de revitalisation d'un secteur.

d'aménagement du territoire, bien que cela n'y soit pas exclusif. Le Québec aura tôt fait d'emboîter le pas à cette tendance. Ayant pris racine en Montérégie en 2010, l'EIS est maintenant pratiquée dans la quasi-totalité des régions du Québec.

Une démarche collaborative à la fois structurée et flexible

À l'instar de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, l'EIS est structurée de manière à d'abord sélectionner les projets urbanistiques opportuns puis à y identifier les composantes susceptibles d'influencer positivement ou négativement la santé. Les étapes subséquentes consistent à planifier et à réaliser les analyses des effets anticipés du projet et à formuler des recommandations visant à en bonifier les retombées pour les citoyens. Enfin, un soutien à la mise en œuvre des recommandations est offert aux

partenaires municipaux, sous forme de suivi, et une dernière rétroaction avec ceux-ci permet de recueillir leur appréciation du processus dans un but d'amélioration continue de la démarche. L'ensemble de ces étapes est illustré et résumé à la figure 1.

En raison de son caractère prospectif, l'EIS est tenue de s'exécuter lors des étapes d'élaboration du projet, soit avant l'adoption et la mise en œuvre de celui-ci. Afin d'être pleinement optimale, la démarche doit pouvoir compter sur un projet suffisamment détaillé pour être en mesure d'en apprécier les effets, mais tout de même assez malléable pour pouvoir prendre en compte les recommandations qui seront émises et procéder aux ajustements proposés. À la suite de cette révision, le projet peut alors suivre son cours normal afin d'être

¹ Afin de simplifier la lecture, la mention projet inclura également la notion de politique publique.

² Lapointe, G., & Tremblay, É. (2022). *Guide pour soutenir la réalisation d'évaluations d'impact sur la santé en milieu municipal*. Institut national de santé publique du Québec. inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2846-guide-evaluation-impact-sante-municipal.pdf

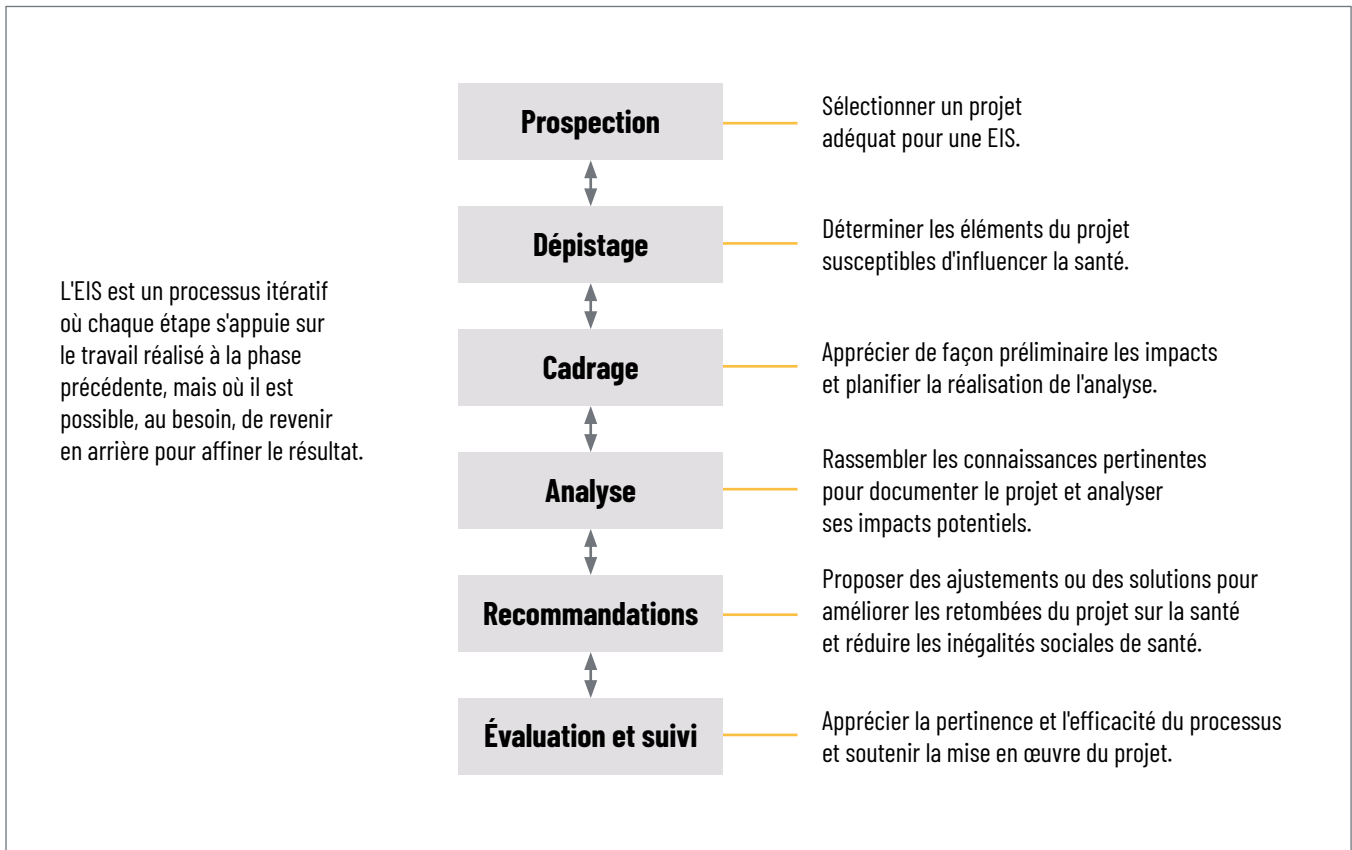


FIGURE 1. Étapes d'une démarche d'EIS

adopté et implanté. La figure 2 illustre la séquence typique dans laquelle une EIS s'insère.

Pour arriver à ses fins, l'EIS doit nécessairement rallier les professionnels et décideurs responsables du projet urbanistique ainsi que des experts de santé publique. Ces deux catégories d'acteurs sont appelées, d'une part, à contribuer à la démarche en transmettant des connaissances sur le projet et les besoins du milieu et, d'autre part, à apporter une expertise sur les impacts des actions prévues sur la santé. À cela peuvent s'ajouter d'autres partenaires,

tels que des représentants citoyens, des académiciens ou toutes autres personnes ou organisations concernées par le projet municipal. Leurs contributions permettent d'apporter des connaissances additionnelles sur le milieu ou sur les pratiques jugées efficaces pour leurs retombées sur la santé. La figure 3 rassemble les acteurs pouvant prendre part à une EIS.

Les bénéfices pour les municipalités

Outre l'amélioration de la santé et la qualité de vie des citoyens, l'EIS a

le potentiel de générer des retombées significatives pour les partenaires municipaux. L'expertise de santé publique offerte aux professionnels et décideurs municipaux permet, certes, de faire reposer les décisions sur de nouveaux fondements scientifiques, mais elle offre aussi une lecture impartiale des enjeux locaux. Cet apport, en mettant en lumière et en apportant des réponses à certains « angles morts », qui seraient autrement passés inaperçus, peut renforcer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement. Enfin, la prise en compte des changements climatiques

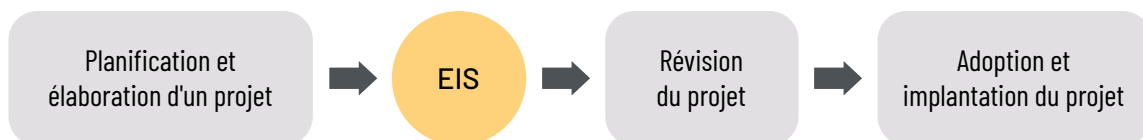


FIGURE 2. Moment opportun pour réaliser une EIS

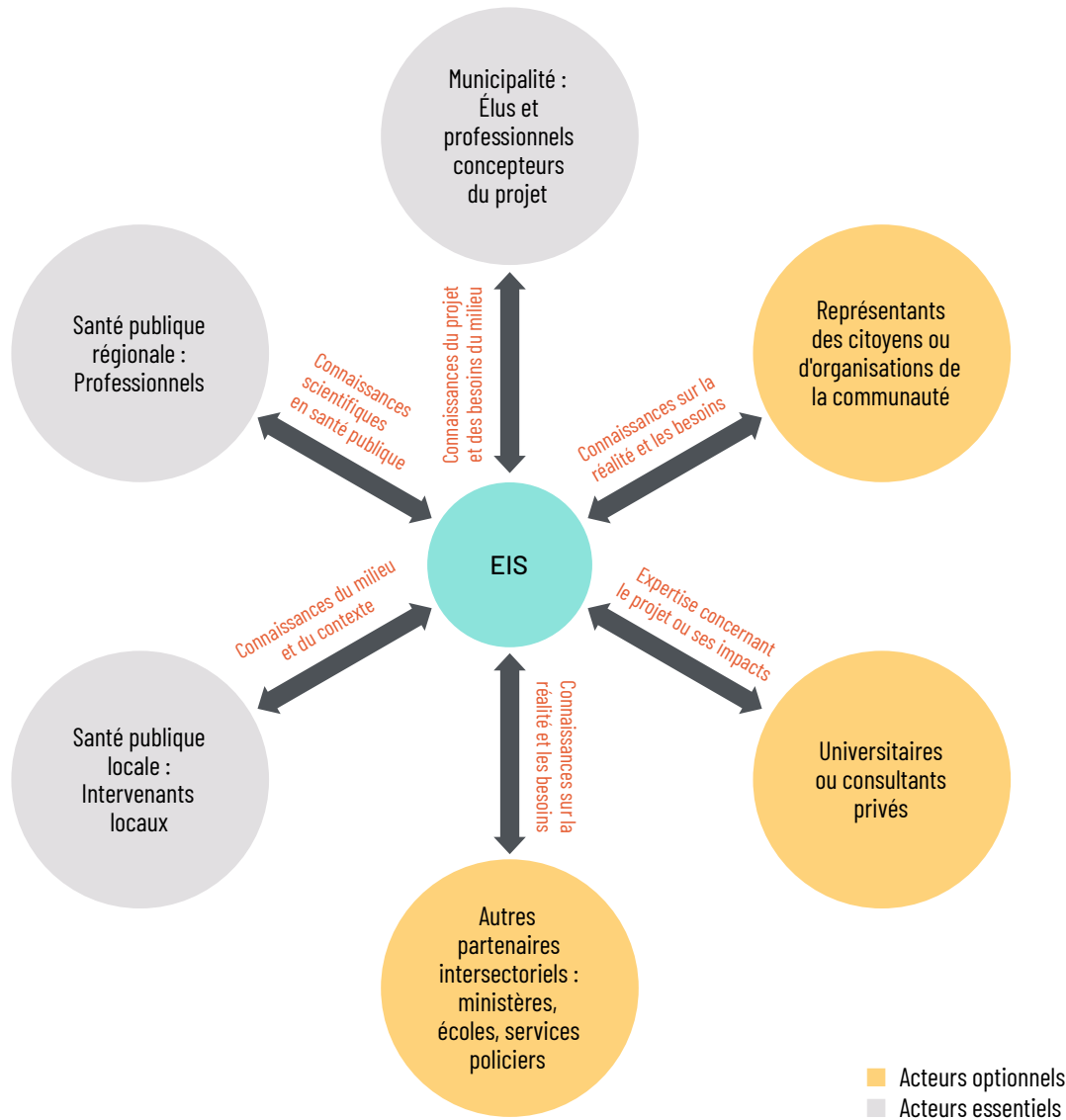


FIGURE 3. Acteurs contribuant à une EIS

LAPINTE ET TREBLAY, 2022.

peut certainement apporter un soutien à la mise en place d'aménagements à la fois bénéfiques pour la santé et le climat.

Un contexte urbanistique de plus en plus favorable

La modernisation du cadre d'aménagement du territoire, déployé de surcroît dans un contexte post-pandémique, marque un point majeur du virage vers un milieu de vie plus sain. Longtemps centrée sur des préoccupations d'ordre fonctionnel, la pratique urbanistique

moderne est davantage sensible au milieu de vie et au bien-être des populations.

En ce sens, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) de 2022 a adopté l'objectif « d'aménager des milieux de vie complets favorisant la mobilité durable et la santé de la population » (objectif 3 de la PNAAT). Dans la foulée, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), révisée en 2023, a introduit de nouvelles finalités à la planification

territoriale en visant « la création de milieux de vie complets, de qualité, conviviaux et propices à l'adoption de saines habitudes de vie », de même que « la prévention et la réduction des risques et des nuisances susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et la sécurité des biens » (extrait de l'article 2.2.1 de la LAU).

Ces changements en faveur de la création de milieux de vie durables et favorables à la santé amèneront l'ensemble des acteurs

La LAU intègre également la lutte aux changements climatiques parmi ses finalités. Cette posture fait écho à la responsabilité partagée par un ensemble de parties prenantes. Étant reconnu par l'OMS comme la plus grande menace à la santé au 21^e siècle, les changements climatiques constituent un défi de premier ordre que les acteurs de santé publique, tout comme les professionnels en aménagement et en urbanisme, sont conviés à affronter. À ce titre, l'EIS peut apporter son soutien en documentant les risques y étant associés et en proposant des solutions bénéfiques tant pour la santé que le climat.

œuvrant en aménagement du territoire à reconsidérer leurs façons de faire et à tisser de nouveaux partenariats. À cet égard, les directions régionales de santé publique partagent ces objectifs introduits par la modernisation du cadre d'aménagement du territoire et ont développé une expertise pouvant être mise à profit à différentes échelles territoriales. En tant que principaux instigateurs de la démarche d'EIS, les acteurs de santé publique peuvent notamment apporter une contribution directe à l'élaboration de projets d'aménagement.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec a récemment invité les organisations municipales, par le biais des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), à « soumettre les projets d'aménagement qu'elle[s] juge[nt] structurants (...) à une

évaluation d'impact sur la santé afin de mieux appréhender leurs effets sur la qualité du milieu de vie, notamment en matière de saines habitudes de vie, d'inclusion sociale, de sécurité routière, d'îlots de chaleur urbains, de qualité de l'air et de bruit » (attente 5.1.1).

Outre l'appel à considérer la santé dans les décisions d'aménagement du territoire, il s'avère que la modernisation inscrite dans la PNAAT, la LAU et les OGAT, et l'invitation qui en découle de collaborer à la réalisation d'EIS, constituent une avenue prometteuse pour renforcer le partenariat entre les professionnels en urbanisme et les acteurs de la santé publique. Cette transformation, qui s'inscrit dans la perspective de la gouvernance de proximité des municipalités, constitue par ailleurs une reconnaissance du rôle de premier plan qu'elles peuvent

jouer dans l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens.

En définitive, l'invitation à l'égard de l'EIS représente une occasion pour tous les professionnels en urbanisme à ouvrir le dialogue avec des acteurs de la santé publique afin d'apporter une bonification concrète à leurs projets d'aménagement, et cela aux bénéfices des citoyens et citoyennes. 🌟

ÉMILE TREMBLAY est conseiller scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec où il soutient les directions de santé publique qui réalisent des évaluations d'impact sur la santé (EIS).

ARIANE ST-LOUIS est conseillère scientifique à l'INSPQ. Ses principales expertises incluent les liens entre l'environnement bâti et la santé ainsi que les évaluations d'impact sur la santé.

Plus de
120 talents
pour façonner
la ville
autrement



- > Urbanisme
- > Design urbain
- > Aménagement
- > Architecture
- > Développement durable

La démarche urbanistique : un autre moyen de planifier en faveur de la santé

PAR MARIANE TURCOTTE-PLAMONDON

Les municipalités ont un rôle à jouer sur la santé de la population puisqu'elles ont des compétences en aménagement du territoire qui agit comme déterminant de la santé. Considérer la santé devrait se faire en amont des projets d'aménagement, mais comment intégrer la santé dans les exercices de planification territoriale ?

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une démarche très utile pour soulever les perspectives d'optimisation des bénéfices pour la santé et d'atténuation des effets néfastes d'un projet ou d'une politique. Elle arrive cependant en fin de projet et peut donc plus difficilement en influencer ses caractéristiques structurantes, comme ses orientations ou sa localisation sur le territoire. Pour intégrer une lunette « santé » en amont des projets, la démarche urbanistique constitue ainsi une voie prometteuse.

Intégrer plus tôt la santé grâce à la démarche urbanistique

Étant à la fois un outil de collaboration, d'analyse et d'élaboration, la démarche urbanistique¹ donne l'occasion d'intégrer les questions de santé dès le commencement d'un exercice de planification du territoire ou d'un projet d'aménagement précis. Elle peut ainsi intégrer les préoccupations générales en santé, tout comme des préoccupations spécifiques, par exemple le vieillissement actif, dans une réflexion plus englobante. La démarche offre les éléments de compréhension du milieu et encadre la collaboration dans le but de définir un futur souhaitable et les moyens à adopter pour y parvenir.

Étape 1 - Mobiliser le milieu

Comme la démarche urbanistique concerne le devenir d'une collectivité, la mobilisation du milieu assure son bon déroulement. Au-delà des personnes élues, plusieurs parties prenantes peuvent être impliquées (direction de santé



La démarche urbanistique est l'occasion de rassembler différentes parties prenantes.

publique, table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, communauté locale, etc.). Cette étape permet d'élargir la réflexion et de briser les vases clos.

Étape 2 - Établir le portrait-diagnostic

Le portrait-diagnostic met en lumière les enjeux – y compris de santé – auxquels fait face une collectivité (ce qu'elle a à perdre ou à gagner dans la planification ou le projet), ainsi que les potentialités dont elle dispose pour les surmonter. Une telle problématique doit s'appuyer sur une analyse des formes urbaines, un portrait socioéconomique et de santé des populations, ainsi qu'une compréhension des acteurs publics comme

privés qui y interagissent et façonnent les milieux de vie bâtis.

Étape 3 - Définir collectivement un devenir souhaitable

S'entendre sur la vision, c'est définir la cible à atteindre dans un avenir plus ou moins proche. Les valeurs et aspirations de la communauté y sont véhiculées.

Étape 4 - Traduire les objectifs dans un projet urbanistique

Le projet urbanistique – composé de cartes, de plans, de coupes ou d'illustrations tridimensionnelles – définit concrètement les transformations souhaitées ainsi que les lieux et le moment de leur déploiement.

¹ Pour en savoir plus, consultez le guide *Collectivités en santé* : carrefour.vivreenville.org/publication/collectivites-en-sante

Il agit à la fois comme un guide de planification et un outil de dialogue : permettre à toutes et à tous de voir ce qui est proposé évite les malentendus et facilite l'adhésion.

Étape 5 - Mettre en œuvre des actions

La mise en œuvre des mesures proposées dans le projet urbanistique passe par leur inscription au sein des outils municipaux, comme les politiques municipales, les documents de planification et la réglementation. Elle s'effectue également par l'intervention directe des municipalités, notamment sur le domaine public. C'est à cette étape qu'il peut être intéressant de mener une EIS sur ces politiques ou ces projets afin d'anticiper leurs effets sur la santé.

Étape 6 - Évaluer les actions et ajuster les moyens

Dresser le bilan des résultats de la démarche offre l'occasion d'en faire une mise à jour afin de poursuivre la transformation des milieux de vie au bénéfice de la santé.

Suivre une démarche urbanistique pour des déplacements plus sécuritaires et conviviaux : l'exemple de la Ville de Richelieu

En 2023, dans un contexte de vieillissement de sa population, la Ville de Richelieu, souhaitant se doter d'une vision orientée sur la convivialité et la sécurité des déplacements actifs, s'est prêtée à l'exercice. Revenons sur quelques étapes de la démarche afin d'illustrer comment la santé a été prise en compte dans le processus qui visait initialement les déplacements actifs, par exemple ceux des personnes âgées.

Un portrait-diagnostic a d'abord été effectué sous l'angle des besoins des personnes âgées. Différentes composantes qui structurent et fragmentent la municipalité ont été recensées : la hiérarchie des voies, les types de trame de rues selon les phases de développement, la répartition des activités et des lieux accidentogènes, etc. L'analyse de ces composantes, ainsi que de leur interaction, a mis en lumière

des enjeux de convivialité et de sécurité routière à proximité des résidences pour personnes âgées, éloignées du centre : barrières aux déplacements, intersections infranchissables, îlots de chaleur, etc.

Le portrait-diagnostic a également identifié les potentialités de transformation qui sont favorables aux déplacements actifs, comme des rues larges ou des terrains minéralisés. Une fois les problèmes contextualisés et identifiés, les échanges entre les parties prenantes ont pu avoir lieu sur les mêmes bases de compréhension du territoire.

Pour aider à définir une vision tendant vers une meilleure convivialité et une plus grande sécurité des déplacements, entre autres pour les personnes âgées, des moyens multiples ont été présentés. Agir sur les réseaux piétonniers et cyclables, sur l'apaisement de la circulation, le verdissement, le mobilier urbain ou encore la diminution de la place de l'automobile sont des exemples des moyens présentés. Chacun d'entre



Accotement séparé par des bollards.



VIVRE EN VILLE

Trottoir séparé de la rue par une banquette végétalisée.

eux était accompagné d'explications sur ses avantages et inconvénients, notamment en ce qui a trait à la santé, comme leurs effets sur la promotion des saines habitudes de vie, sur la réduction des traumatismes routiers ou sur la mitigation des îlots de chaleur.

De nombreux types d'aménagements ont été identifiés pour illustrer comment il était possible d'améliorer la convivialité et la sécurité des déplacements actifs à Richelieu, et ce, selon différents niveaux d'efficacité.

Par exemple, l'aménagement d'une chaussée véhiculaire étroite, accompagnée d'un long tronçon cyclable protégé par des bollards, a été identifié comme une mesure d'amélioration de niveau modéré, car la diminution des risques de traumatisme routier y est limitée comparative-ment à un aménagement où les modes

sont complètement séparés physiquement. De plus, en se limitant aux axes principaux, une telle transformation est insuffisante pour encourager l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, qui nécessite plutôt le déploiement d'un réseau de déplacement actif continu.

En revanche, certaines mesures comme le rétrécissement généralisé des voies aux intersections, l'ajout d'îlots refuges, ainsi que la séparation des trottoirs et des pistes cyclables par des banquettes végétalisées ont été identifiées comme des stratégies d'amélioration de niveau élevé permettant l'apaisement d'une majorité des rues, en plus de diminuer les effets des îlots de chaleur.

Cet exemple offre un aperçu de l'intégration d'une perspective de santé à quelques étapes de la démarche urbanistique. D'autres municipalités

ont également adopté cette démarche pour guider les plans de transformation de leur milieu et l'amélioration des déplacements actifs, comme les villes de Saint-Jean-de-Matha et de Sainte-Barbe. Un constat en ressort : prendre en compte les questions de santé en amont permet de mieux saisir la portée des aménagements sur la population et d'opter pour des stratégies urbanistiques structurantes qui bénéficieront à sa santé de multiples façons. 🌞

MARIANE TURCOTTE-PLAMONDON est titulaire d'une maîtrise en géographie humaine et d'un baccalauréat en géographie environnementale de l'Université de Montréal. Chez Vivre en Ville, elle contribue à différents projets portant sur les thèmes de la santé, du vieillissement actif et de l'équité territoriale.

Plan d'urbanisme et de mobilité durable de Saint-Jérôme : miser sur les environnements favorables à la santé

PAR RACHEL DÉSILETS-COMEAU, URBANISTE

Le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD) fixe un horizon 2040 pour effectuer un virage significatif visant à offrir des milieux de vie inclusifs et bienveillants. La nouvelle vision d'aménagement s'appuie ainsi sur une approche qui favorise les environnements favorables à la santé. Celle-ci place le bien-être, la qualité de vie et la santé au cœur des décisions.

Considérant l'impact qu'ont les municipalités sur les saines habitudes de vie de la population et la diminution des disparités sociales, la Ville de Saint-Jérôme a déployé les mesures nécessaires en collaborant avec la Direction de santé publique des Laurentides dans la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS). Cette entente a permis à la Ville de bénéficier d'une équipe multidisciplinaire en prévention et en promotion de la santé – dont des ressources spécialisées en santé environnementale, en mobilité, en urbanisme et en nutrition.

L'évaluation d'impact sur la santé constitue une approche scientifique et préventive, qui permet d'anticiper les impacts d'un projet sur la population. C'est cette aide à la prise de décisions qui a permis, dans le cas de Saint-Jérôme, de bonifier les cinq stratégies du nouveau PUMD.

« Le domaine de la santé reconnaît que la santé d'une population n'est pas uniquement attribuable aux soins de santé qui leur étaient prodigués, mais que les facteurs biologiques et génétiques, l'environnement physique, les habitudes

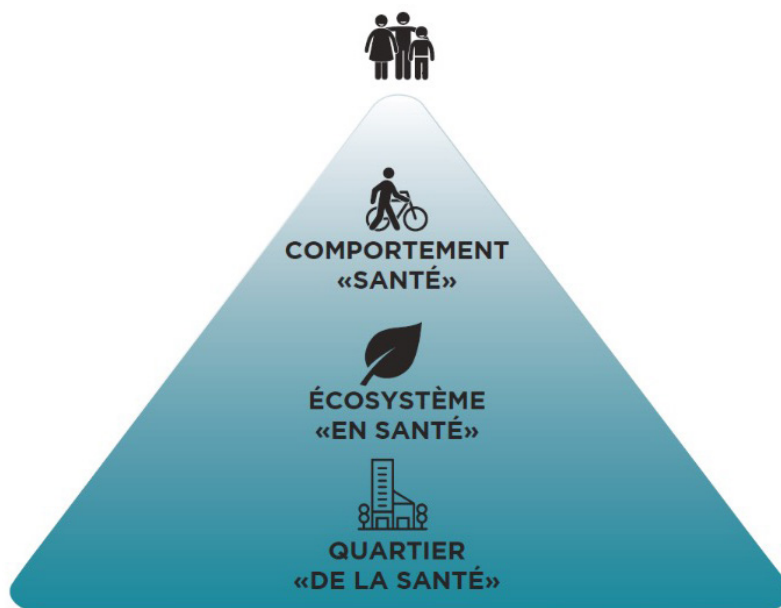
de vie et les conditions socioéconomiques sont en grande partie responsables de l'état de santé et de bien-être des individus. » (Direction de santé publique. (2025). *Évaluation d'impact sur la santé : révision du plan d'urbanisme et de mobilité durable de la Ville de Saint-Jérôme*. CISSS des Laurentides, p. 12.)

Les outils réglementaires dont disposent les municipalités, incluant les plans d'urbanisme, constituent ainsi de réels leviers qui influencent la santé de la population.

Cette démarche collaborative pour la réalisation d'une EIS à l'échelle du territoire a été inspirée d'une première expérience enrichissante : la réalisation du plan particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle régional de la santé dans le secteur de l'hôpital de Saint-Jérôme.

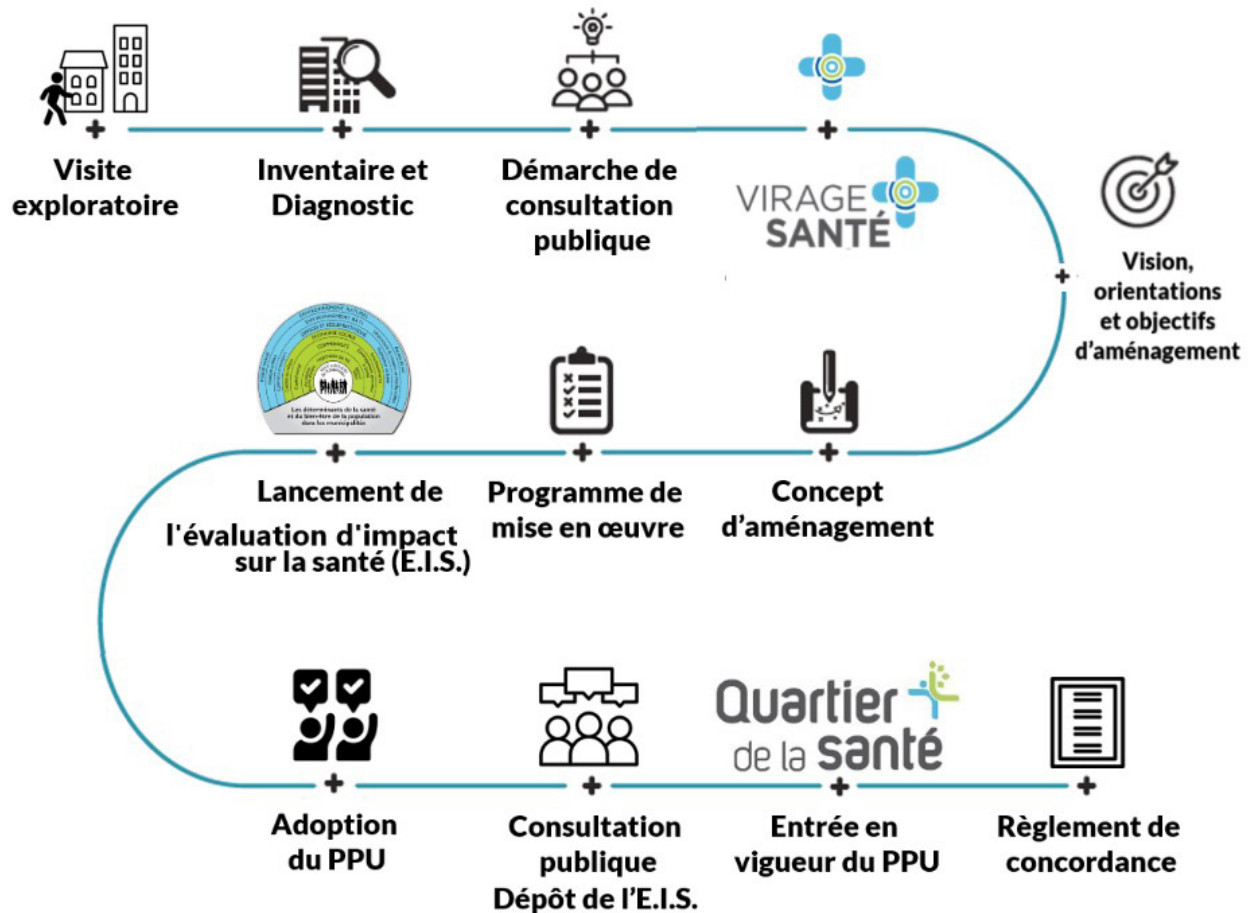
Le Pôle régional de la santé était alors décrit comme un carrefour unique du savoir, de la recherche, de l'innovation et de soins d'avant-garde, le secteur abritant une très forte concentration de services et d'expertises en santé et en services sociaux (source : vsj.ca/vivre-a-saint-jerome/cite-de-sante).

À la suite de la signature de l'entente collaborative avec la Direction de santé publique des Laurentides, la Ville de Saint-Jérôme a entrepris un « virage santé », qui a orienté la planification du secteur d'intervention du PPU. Par ce geste,



VILLE DE SAINT-JÉRÔME (2021)

Processus de réalisation du PPU du Pôle régional de la santé et de l'évaluation d'impact sur la santé



VILLE DE SAINT-JÉRÔME (2021)

Saint-Jérôme a concrètement placé la santé, sous toutes ses formes, au cœur de ses décisions et de ses actions. L'administration municipale s'est aussi engagée à influencer la santé de la population, de l'environnement et de son économie. Le quartier de la Santé a pris naissance en valorisant les saines habitudes de vie.

La démarche, qui comportait plusieurs étapes, a commencé par une visite exploratoire du secteur d'intervention entre la Ville et l'équipe multidisciplinaire de la Direction de la santé publique du CISSS des Laurentides. Elle s'est poursuivie jusqu'au dépôt du rapport de l'EIS lors de la période de consultation publique sur le Pôle régional de la santé, au cours de laquelle la Ville a reçu des mémoires de la population et des parties prenantes. L'évaluation d'impact sur la santé a été analysée et l'ensemble des recomman-

dations ont été considérées afin d'être intégrées à la version finale du PPU.

La forte adhésion des parties prenantes (citoyens, organismes, partenaires d'affaires, services municipaux et élus) à la démarche collaborative a favorisé le renouvellement de cette expérience à l'échelle du territoire lors de la réalisation du PUMD. Les recommandations de l'équipe de la santé publique ont permis, entre autres, d'en bonifier les cinq stratégies. Voici quelques exemples des recommandations émanant de l'EIS :

Stratégie 1 : Croissance et milieux de vie inclusifs

Cette stratégie vise principalement à assurer un continuum de l'offre en logements et un accès aux logements pour tous. L'EIS recommandait des cibles de logements abordables puisque l'habitation joue un rôle crucial dans

les déterminants de la santé visant à diminuer les disparités sociales et les effets négatifs sur la santé physique et mentale.

Stratégie 2 : Trame verte et bleue

Cette stratégie renforce la mise en valeur de la rivière du Nord et la présence d'espaces verts sur le territoire. Recommandée favorablement par la santé publique, la règle du 3-30-300 (3 arbres à vue, 30% de canopée, distance maximale de 300 mètres entre une habitation et un espace vert) a été intégrée directement au PUMD.

Stratégie 3 : Pôles de quartier et rayonnement

Le PUMD vise à favoriser la mixité des usages en créant des pôles favorisant l'émergence de lieux de rassemblement et en privilégiant une concentration de commerces et de services de proximité.



VILLE DE SAINT-JÉRÔME EN COLLABORATION AVEC BUREAU D'ARCHITECTURE URBAIN, PPU DU PÔLE REGIONAL DE LA SAINTE (OCTOBRE 2023)

L'EIS soutient cette stratégie par l'importance de l'accès à des commerces alimentaires sains ou à d'autres lieux d'approvisionnement alimentaire dans les zones à faible accès et dans les déserts alimentaires. Des cibles de distance maximale ont été proposées et intégrées, soit de 400 à 1 000 mètres (ou 800 mètres pour les personnes âgées).

Stratégie 4 : Patrimoine et paysage

L'un des objectifs de cette stratégie du PUMD est d'assurer l'intégration des nouveaux projets de développement en fonction des caractéristiques architecturales et paysagères du milieu dans

lequel ils s'insèrent. À cet effet, l'EIS soutient la création de quartiers à échelle humaine en plus de baliser l'encadrement des styles architecturaux, des gabarits et de la volumétrie.

Stratégie 5 : Développement industriel

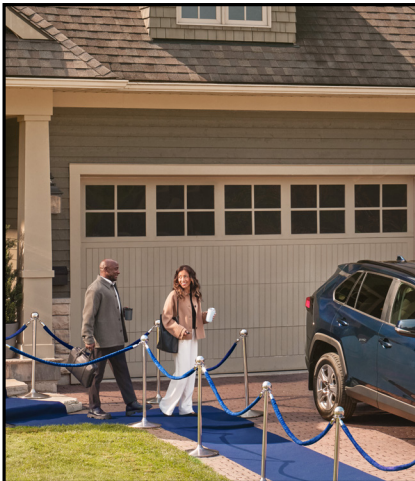
Cette stratégie vise notamment à intégrer les principes de développement durable à l'aménagement des différents quartiers industriels. Sous l'angle des villes nourricières, l'EIS accorde une attention particulière aux possibilités d'autoriser les serres et les fermes urbaines, notamment sur les toits de grandes

surfaces, pour les groupes d'usages « commerce » et « industrie ». Ainsi, le PUMD intègre cette fonction complémentaire dans une optique d'accès à des aliments sains, d'optimisation de l'espace et de déminéralisation.

En conclusion, la démarche collaborative avec l'équipe de la Direction de la santé publique du CISSS des Laurentides a constitué un réel outil d'aide à la prise de décisions en permettant d'anticiper les effets potentiels du PUMD sur les déterminants de la santé et sur la diminution des disparités sociales à l'échelle de l'ensemble du territoire. Par cette approche, la Ville de Saint-Jérôme a mis en place les conditions propices à la création de réels environnements favorables à la santé. 🌻

RACHEL DÉSILETS-COMEAU, urbaniste, chef de la Division de la planification et de la réglementation au Service de l'urbanisme et du développement durable à la Ville de Saint-Jérôme, œuvre dans le milieu municipal depuis près de 20 ans. Elle a participé activement à la refonte réglementaire qui comporte la mise en œuvre de 16 nouveaux règlements et une grande démarche consultative et participative dans cette municipalité.

La plateforme de consultation publique de la Ville de Saint-Jérôme permet d'accéder aux deux EIS, au projet de règlement sur le PUMD et aux 16 nouveaux projets de règlements d'urbanisme en cours d'adoption : citedepossibilites.ca/vivons-saint-jerome



Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise

lapersonnelle.com/ouq
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. La Personnelle^{MC} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La place du Village : une occasion de planifier et d'agir différemment

PAR CHRISTOPHE RIPEAU ET ALEX MORRIER, URBANISTES

La place du Village, localisée au coin des rues Sainte-Catherine Est et Wolfe à Montréal, nécessite de concilier de nombreuses composantes (design, cohabitation, animation...) pour qu'elle devienne un espace public à part entière, le long de l'axe historique de la rue Sainte-Catherine Est. Elle s'inscrit dans un environnement social et urbain complexe, au cœur du Village et de l'arrondissement de Ville-Marie, où la présence de personnes en situation d'itinérance doit être prise en compte.

Découvrez comment ce projet à trois composantes, doté d'une structure de gouvernance novatrice, amène de nouvelles façons de faire et de planifier un aménagement transitoire.

Un lieu à (re)définir

La place du Village a d'abord été un site bâti, occupé par un cinéma et le restaurant Crystal, un lieu de rencontre emblématique pour la communauté gaie et lesbienne des années 1980-1990. À la suite d'un incendie, le terrain est devenu vacant et la Ville de Montréal en a fait l'acquisition.

Bien qu'un terrain vacant puisse alimenter la volonté de développer des projets immobiliers, notamment dans le contexte actuel de la crise du logement, les discussions du Forum du Village de 2022 ont fait ressortir le besoin d'espaces publics permettant les rassemblements, ce qui a aidé à confirmer la vocation d'espace public de la place du Village.

Au regard des attentes du milieu et des enjeux du quartier, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé de mettre sur pied une équipe de projet transversale, afin de bénéficier des expertises disponibles à l'interne et d'identifier les ressources à mobiliser à l'externe, le tout en respectant le budget alloué.

Le mandat de l'équipe consistait à s'occuper de la gestion quotidienne « 4 saisons » de la place en vue de la réalisation du projet permanent, notamment en développant une offre commerciale et une programmation événementielle tenant compte des questions identitaires.

De plus, la rue Sainte-Catherine Est qui la borde est en phase de remaniement majeur sur une longueur de plus d'un kilomètre. Cela a été une autre occasion de créer des liens entre la place et la rue, d'autant plus qu'un des scénarios envisagés est de rendre la rue piétonne.

Coordonner un projet à trois composantes

Aménager un espace qui résulte d'une démolition récente, et non d'une situation historique, demande de développer une vision articulée autour des composantes suivantes :

- Un plan d'aménagement (la figure) simple, car temporaire et lié à la faible surface disponible ;
- Une animation, car le site est bordé de deux murs pignons et de trois rues ;



Place du Village - Manifestation pour une enquête sur la série de meurtres d'homosexuels - 20 mars 1993.

À partir de 2011, en parallèle de la piétonnisation estivale de la rue Sainte-Catherine, des œuvres d'art temporaires ont été installées sous l'impulsion de la Société de développement commercial (SDC) du Village. En 2017, la place a accueilli la Galerie Blanc, une galerie d'art extérieure. Depuis l'été 2024, elle est aménagée et occupée par l'arrondissement de Ville-Marie et plusieurs partenaires.

RAYMOND GERMIS, LA PRESSE, 27 MARS 1993, P. A-3.



Plan d'aménagement de la place du Village, été 2024 : le concept de damier

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

- Une échelle d'intervention qui déborde de la place pour intégrer un tronçon de rue.

Composante 1 – Un projet estival puis hivernal

Le site disponible, en gravelle, avait été nivelé pour accueillir la Galerie Blanc, mais ce faisant, la topographie naturelle avait été altérée, notamment à cause de l'abolition des axes de circulation piétonne en diagonale avec les rues transversales. Un prérequis évident est vite apparu : il fallait de nouveau niveler la place pour retrouver le terrain naturel et les connexions avec les rues adjacentes.

Sur cette base, le principe d'aménagement recherché s'est appuyé sur l'existant, soit les arbres environnants, et le positionnement d'un conteneur. Celui-ci joue un rôle essentiel pour le développement de certains usages sur la place, à l'image d'un chalet de parc.

Pour la saison hivernale, en lien avec les objectifs de nordicité de la ville, un anneau de glace en accès libre a été installé de la mi-janvier à la mi-mars 2025. L'implantation de l'anneau a débordé dans la rue Sainte-Catherine Est dans le but d'intégrer la place et la rue dans un même espace.

La piétonnisation hivernale de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine a été gérée par l'ensemble des parties prenantes impliquées comme un projet pilote, pour en tirer des enseignements sur la gestion hivernale d'espaces publics véhiculaires transformés en zone piétonne l'hiver, notamment pour la gestion du déneigement. L'art public a été intégré dans le choix d'une murale de part et d'autre du conteneur, ainsi que dans l'éclairage.

Composante 2 – Un projet d'animation

Le site disponible présente la particularité d'être bordé par trois côtés fermés par des murs pignons à vocation commerciale, sans usage en lien avec le lieu.

Ce paysage particulier amène à s'interroger sur ce qu'est une place publique si ses bords ne dialoguent pas avec elle. Cette problématique se retrouve ailleurs à Montréal, par exemple avec les espaces créés à la suite de la réalisation de certaines stations de métro qui ne bénéficient pas d'un cadre bâti adapté aux usages générés par l'arrivée d'une place publique. C'est tout l'enjeu de ces espaces issus d'événements contemporains (métro, démolitions, etc.) qui ne permettent pas de concevoir un tout comme à l'époque des places européennes qui, elles, sont en dialogue direct avec leur environnement parce qu'elles ont été réalisées en même temps que le cadre bâti qui les entoure.

Après réflexion, il a été décidé d'offrir ici une vocation commerciale sur la place afin de répondre à trois objectifs :



Place du Village, été 2024

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE - MELANIE DUSSEAULT



ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE ET LE COMITÉ

Coopérative Le Comité - 2024

Plan d'aménagement de la place du Village, hiver 2025 : l'anneau de glace

- S'inscrire dans la continuité des rez-de-chaussée commerciaux de la rue Sainte-Catherine Est ;
- Disposer d'une présence directe qui favorise la cohabitation sociale et augmente le sentiment de sécurité ;
- Offrir une infrastructure pour accueillir une animation soutenue de l'espace.

Composante 3 – Un projet d'intégration d'une place et d'une rue en transformation

Le concept d'aménagement permanent est encore en gestation, mais l'un des objectifs est de profiter de la concomitance du projet de réaménagement permanent de la rue Sainte-Catherine Est pour mener à l'intégration des deux espaces en un seul espace public, où la figure de la place publique prévaut sur celle de la rue longitudinale.

Ainsi, le projet temporaire offre la chance de valider certaines intentions, comme le positionnement des arbres ou la gestion

des limites entre chaussée, trottoir et place, dans le but d'observer les habitudes et les mouvements des utilisateurs et utilisatrices de l'espace.

De plus, la volonté de créer une composante commerciale pour contribuer à son animation, en offrant des services alimentaires de base, tout comme l'idée de tester différentes formules d'animation de la place et de la rue constituent des intrants précieux pour le projet permanent.

Ces interventions transitoires pourront évoluer pendant au moins quatre années. Il s'agit d'une occasion de mobiliser les communautés et les parties prenantes autour de cet espace afin qu'il soit adapté à leurs besoins.

À l'échelle de la rue Sainte-Catherine Est, la convergence des expertises et des analyses a déjà démontré l'importance à accorder aux différentes places publiques qui bordent la rue. Ainsi, le projet permanent de la rue Sainte-Catherine Est devra



ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE, KARINE LAURENCE

Place du Village, hiver 2025



ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE ET STUDIO ZK VICTORIA JEAN

Programmation culturelle, été 2024

Entrevue avec Vicky B. Ouellette, de Studio ZX, partenaire de programmation

En tant que partenaire d'animation et de programmation de cet espace, expliquez-nous comment la place du Village répond à vos besoins ? Comment se distingue-t-elle des autres lieux de programmation que vous animez ?

La place du Village nous offre une rare occasion : celle d'animer un espace public en plein cœur de ce quartier emblématique avec une programmation pensée par et pour les personnes marginalisées, en particulier celles issues des scènes culturelles nocturnes et des communautés queer et racisées. Contrairement à d'autres lieux plus institutionnels ou éphémères où nous intervenons, cet espace est à la fois accessible, visible et ancré dans un territoire vivant, celui du Village, avec toute sa complexité et son potentiel de réappropriation. Là où certain.e.s voient des défis insolubles, nous autres, on voit des possibilités infinies !

La configuration de cette place permet aussi une proximité immédiate avec les passant.e.s, ce qui favorise les interactions spontanées, de même que la création de liens entre les populations qui fréquentent le Village et des disciplines artistiques méconnues. C'est un espace qui permet d'offrir une programmation diversifiée à la fois communautaire, culturelle et artistique, tout en respectant les enjeux locaux de cohabitation urbaine. C'est d'ailleurs ce qui a rendu possible la tenue du projet Village pour Toustes tous les week-ends cet été, une série d'événements artistiques et festifs, où la place du Village devient scène, espace de rencontre et territoire découverte.

De quelle façon percevez-vous la collaboration avec l'équipe de projet de l'Arrondissement ?

Nous avons vécu une collaboration fluide, ouverte et respectueuse avec l'équipe de l'Arrondissement de Ville-Marie. Ce soutien actif, autant logistique que

stratégique, a été fondamental pour la réalisation de nos projets, notamment Ctrl+Alt – notre festival pluridisciplinaire dédié aux cultures nocturnes et à l'art queer – et Village pour Toustes, notre programmation estivale sur la place du Village.

L'équipe de projet de l'Arrondissement a su faire preuve d'écoute, d'ouverture et de confiance envers notre vision artistique et communautaire, ce qui est loin d'être acquis lorsqu'on travaille avec des partenaires institutionnels. Ce climat de confiance a permis une grande créativité et une programmation audacieuse, ancrée dans les réalités locales.

Votre projet peut-il être une source d'inspiration ?

Ce que nous retenons de cette collaboration, c'est qu'un espace public peut devenir un levier puissant de transformation sociale, à condition d'y mettre les bons ingrédients : de l'écoute, du respect, du soutien financier et une volonté commune de valoriser les voix marginalisées.

Nous souhaitons que cette seconde étape de nos projets devienne un modèle pour d'autres arrondissements et qu'elle inspire de futures politiques urbaines en matière de culture, d'inclusion et de cohabitation. Montréal regorge de talents qui n'attendent que des plateformes comme celle-ci pour briller.

Nous, tout ce qu'on fait, c'est créer des ponts entre des voix et des oreilles, entre des âmes inspirantes et des cœurs ouverts.



VICKY B. OUELLETTE,
directrice générale de Studio ZX

tenir compte des espaces publics qui la bordent, comme des événements propices à une approche différenciée de la rue longitudinale, où la rue ne bordera pas la place, mais où cette dernière sera ponctuellement traversée par la rue.

Pour ce faire, les acteurs présents doivent prendre en considération les limites administratives internes à la Ville, à savoir que le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Est relève des services centraux, car il s'agit d'une rue artérielle, tandis que la place du Village est du ressort de l'Arrondissement de Ville-Marie. Des comités de travail conjoints ont été formés en vue de planifier les deux projets.

Une structure de gouvernance originale

Les délais serrés dès le démarrage ont conduit les gestionnaires à s'appuyer sur les expertises internes de l'Arrondissement, à dégager une vision pour le site et à utiliser les outils de la gestion de projet (gouvernance, échéancier et jalons, processus décisionnel, budget, communications, mandats et procédures d'appels d'offres...).

L'équipe mise en place regroupe des représentants de l'ensemble des quatre directions de l'Arrondissement, afin de couvrir les champs de réflexion requis (design et planification urbaine, mobilité, réglementations, gestion, travaux, entretien, animation,

L'importance d'une équipe transversale

Jérémie Lévesque, responsable du projet de la place du Village, nous explique de quelle façon l'équipe transversale permet de faciliter la mise en œuvre de ce projet transitoire en continu et quel serait le principal apprentissage de la mise en place de cette équipe transversale.



1. Communication rapide et efficace : L'équipe transversale transmet l'information de manière verticale et horizontale plus rapidement, ce qui permet d'agir plus vite.
2. Vision inclusive : Cela aide à développer une vision prenant en considération les contraintes de chacun, ce qui assure une approche plus équilibrée et réaliste en couvrant plus d'angles morts.
3. Expertise partagée : La mise en commun des expertises et la confrontation des besoins donnent de meilleurs résultats grâce à une collaboration enrichissante, même si cela peut parfois s'avérer un processus inconfortable.
4. Cohésion et fierté : Créer des liens entre les équipes et un sentiment de fierté lié à la maîtrise et à la contribution directe au projet, ce qui renforce la motivation et l'engagement.
5. Réduction des délais : Elle limite les allers-retours et les attentes de validation, ce qui accélère le processus décisionnel et la mise en œuvre.

6. Solidarité face aux défis : Qu'il s'agisse d'un problème, d'un imprévu ou d'une contrainte, cela concerne chacun des membres de l'équipe. Indépendamment du domaine d'expertise, l'équipe se mobilise et se soutient pour trouver des solutions. Ce projet est celui de tous.

« Ce que la mise en place de cette équipe transversale m'a enseigné, c'est qu'élaborer une vision collective peut prendre davantage de temps, mais qu'une fois clarifiée, transmise et véritablement appropriée par chacun, elle devient un puissant levier de mobilisation. C'est en assumant collectivement cette incertitude, sans la faire reposer sur une seule personne ou une seule direction, qu'on avance. C'est peut-être là que réside à la fois la difficulté et la force de ce type de projet. »

JÉRÉMIE LÉVESQUE, chef de section, relations avec la communauté, Arrondissement de Ville-Marie

occupation commerciale, gestion des parties prenantes et communications). Celle-ci se réunit sur une base hebdomadaire ou bimensuelle selon les périodes de l'année et fonctionne de manière transversale et horizontale. Les décisions importantes relèvent du comité de direction de l'Arrondissement, où siègent l'ensemble des directeurs.

Financement et gestion de mandats

La structure de gouvernance interne a permis d'identifier et de planifier au mieux les interventions requises, notamment entre les ressources internes et externes, dans le but de limiter les mandats externes et de définir leur portée et leur coût, dans un contexte d'échéancier serré et de contraintes budgétaires.

Quoi retenir ?

Bien que cet espace soit de dimension réduite (environ 1 200 m²), il conjugue la plupart des réflexions en cours autour de la place de l'espace public dans la ville.

Il est rapidement apparu qu'il faudrait gérer et organiser au mieux des composantes et des problématiques très diverses, allant des rôles et des usages pensés ou spontanés, de la cohabitation qui doit

s'organiser de manière formelle ou informelle, de la gestion « 4 saisons » qui renvoie à des questions d'organisation et de coûts, et des identités qui veulent s'y exprimer au titre du Village, quartier inclusif.

C'est ce à quoi s'attelle l'équipe depuis maintenant plus d'un an et qui assure de poursuivre la vision proposée et de l'adapter au contexte et aux événements. La mobilisation interne a mis en relief les expertises de chacun.e dans un fonctionnement non hiérarchique, indispensable pour ce type de projet. 🌟

ALEX MORRIER est urbaniste et conseiller en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement Ville-Marie. Il est également président du comité du dossier de la revue *Urbanité*. Il a collaboré activement au projet de la place du Village.

CHRISTOPHE RIPEAU est urbaniste et chargé de projets en urbanisme et mobilité à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'Arrondissement Ville-Marie. Il a collaboré activement au projet de la place du Village.

tableau de l'Ordre

DU 16 DÉCEMBRE AU 15 AVRIL

NOUVEAUX MEMBRES

Ilham Aazim
Hubert Arseneault
Maude Baril
Karine Baril
Mariane Beaudoin-Tardif
Imen Belounis
Jacqueline Benitez
Simon Binette
Laurie Boisvert
Gabrielle Boucher-Dugré
Jean-Sébastien Brouillard
Raphaël Collongues
Cristina-Mihaela Colt
Benjamin Cool-Fergus
Gabriel Côté
Simon Couture
Nicolas Desrochers-Denault
Idriss Djemai
Audrey-Anne Drouin
Sandrine Ducharme
Tanios El Hayek
Mathieu Emond
Fabrice Eynard-Verrat
Mathilde Falgueyret
Zachary Flowers-Fontaine
Noémie Fortin
Marc-Antoine Gauthier
Nicolas Ghobril
Jérémie Goulet-Perreault
Thomas Groulx
Xavier Guay-Marleau
Félix Hamel-Small
Majdi Harbaoui
Delphine Jasmin-Raison
Marouane Kamal
Pascale Lambert
Louis-Xavier Lanctôt
Nicolas Landriau

Vanessa Latour
Jeanne Lauzon-Bélanger
Abir Leboukh
Olivier Leclerc
Léa Lemay-Ducharme
Benoit Lévesque
Christine Mansour
Roxane Maranda
Monica Marin
Mathieu Marsolais
Hicham Medadha
Maryanne Monette
Rosalie Neault
Véronique Nicol
Maude Ouellet
Pascal Ouellet
Antoine Paquet
Florence Paré
Christian Peaker
Julie Pellerin
Francis Perrino
Catherine Perron
Kyria Pierre-Jérôme
Christelle Proulx-Cormier
Joanie Robillard
Francely Rocher
Audrey Roy
Xavier Santerre
Samuel Schinck
Justine Simard
Samuel Surprenant
Marylène Thibault
Alix Tremblay
Claudia Trottier
Maryse Trudel
Raphael Turcot-Roy
Renaud Valade
Gabriel Van Beverhoudt
François Vanier

Jules Varin
Karine Verrette

RÉINSCRIPTIONS

Camille Urli
Romain Berger

DÉMISSIONS

Yannick Bourque
Simon Carrothers
William Claveau
Cédric Constantin
Gabriel Deschambault
Jean-Pierre Dontigny
Émilie Forget
Valérie Gagnier
Denis Gagnon
Thomas Gérardin
Didier François Gillon
Audrey-Anne Jacob
Guillaume Joseph
Normand Labbé
Marie Pascale Lalonde
Dominique Lord
Sylvain Losier
Fabienne Mathieu
Richard Morin
Yves Perron
Antoine Racine
Christine Racine
Normand Rousseau
François Thomas
Julie Tremblay
Yves Tremblay
Arnaud Warolin

DÉCÈS

Lorraine Tellier-Cohen



L'institution financière des urbanistes

Une offre pensée et développée pour
vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs urbanistes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/urbaniste
1 844 778-1795, poste 30





URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE
Trousse Media et
RÉSERVEZ VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE
DÈS MAINTENANT !

Pour information :

Lucie Auger, coordonnatrice
à l'administration et à la comptabilité,
514 849-1177, poste 222

- Membres et stagiaires de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Directeurs généraux et élus des villes de plus de 3 500 habitants
- Présidents des comités consultatifs d'urbanisme
- Directeurs généraux et préfets des MRC
- Responsables de l'aménagement des MRC
- Organismes de gestion du territoire et de l'aménagement
- Firms d'urbanisme
- Firms d'architecture
- Firms d'ingénierie
- Ordres professionnels
- Promoteurs immobiliers
- Ministères